



# Bulletin Officiel

N° 4359 Mardi 21 Mai 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b><u>COMMUNIQUE DU CME</u></b>	
HANNIBAL LEASE : PERIODE DE SOUSCRIPTION REPORTEE	2
<b><u>AVIS DES SOCIETES</u></b>	
<b><u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u></b>	
SIMPAR SOTRAPIL	2 3-4
<b><u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u></b>	
ARAB TUNISIAN LEASE – AGO -	5
SIMPAR – AGO -	6
AcTECH – AGO -	7
ASTREE	8
<b><u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u></b>	
SICAV AXIS TRESORERIE	9
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	10
<b><u>PROJETS DE RESOLUTIONS</u></b>	
ARAB TUNISIAN LEASE	11-12
<b><u>INFORMATIONS POST AGO - AGE</u></b>	
SFBT – AGO –	13-17
SFBT – AGE -	18
STAR – AGO -	19-22
ABC – TUNISIE – AGO -	23-25
<b><u>AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES</u></b>	
AL AMANAH ETHICAL FCP	26
AL AMANAH EQUITY FCP	26
AL AMANAH PRUDENCE FCP	27
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	27
FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	28
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	28
SICAV AXIS TRESORERIE	28
<b><u>LIBERATION D'UNE DEUXIEME TRANCHE DE 50 % DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL</u></b>	
INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -I.C.F-	29
<b><u>COURBE DES TAUX</u></b>	30
<b><u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u></b>	31-32
<b><u>ANNEXE I</u></b>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES	
<b><u>ANNEXE II</u></b>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ HANNIBAL LEASE	
<b><u>ANNEXE III</u></b>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012 - SIPHAX AIRLINES - ESSOUKNA	
<b><u>ANNEXE IV</u></b>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012 - ESSOUKNA	
<b><u>ANNEXE V</u></b>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013 - SICAV AXIS TRESORERIE - FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	

**COMMUNIQUE DU CMF**

A la demande de l'intermédiaire introducteur MAC SA et de la société Hannibal Lease émettrice des actions à souscrire dans le cadre de l'augmentation de son capital social, objet de la note d'opération d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse, visée par le CMF en date du 30/04/2013 sous le n°13-0827,

Le CMF porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la période de souscription, initialement prévue du 21/05/2013 au 05/06/2013 inclus, sera reportée **du 28/05/2013 au 12/06/2013 inclus.**

---

2013 - AC - 5

---

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La Société Immobilière et de Participations porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 14 Mai 2013 à 9 heures a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012, la distribution d'un dividende de 30 % de la valeur nominale de l'action.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2013 - AS - 317

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Cet avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel du CMF n° 4357 du 17 mai 2013.

### **SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

#### **APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

##### **1- Objet :**

La société de Transport des Hydrocarbures par pipelines « SOTRAPIL S.A » s'est engagée lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2012 à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet la société « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée générale électorale.

##### **2- Conditions de participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes:

- ne pas être déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la SOTRAPIL,
- pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société SOTRAPIL pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels.

##### **3- Composition du dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit:

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la SOTRAPIL,
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2),
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter,
- Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions SOTRAPIL prouvant le seuil de sa participation le jour de dépôt du dossier de candidature. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de la SOTRAPIL : BNA CAPITAUX, avenue Tahar Haddad, complexe le banquier, les Berges du Lac 1053,
- Une fiche signalétique de candidature (annexe 1),
- Un C.V. détaillé.

##### **4- Date limite de dépôt des candidatures :**

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la SOTRAPIL et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre central de la SOTRAPIL sis au Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis El Khadra, au plus tard le 28 mai 2013 (le cachet du bureau d'ordre fait foi),
- La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier, de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la SOTRAPIL et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la SOTRAPIL ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la SOTRAPIL pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

-----  
\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

**ANNEXE 1**

**FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom / Raison Sociale : .....

N° CIN / Registre de Commerce : .....

Profession / Activité : .....

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :  
.....

Expérience au poste d'administrateur s'il y a lieu: .....

Signature

**ANNEXE 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale : .....

N° CIN / Registre de Commerce : .....

Faisant élection de domicile au : .....

Candidat, par voie d'élection, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTRAPIL S.A »,

Déclare formellement sur l'honneur :

- ne pas me trouver en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- que les informations fournies au niveau de la fiche signalétique (annexe1) et au niveau du curriculum vitae sont exactes.

Signature

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Arab Tunisian Lease "A.T.L"**

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS MAHRAJENE

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 06/06/2013 à 10 h à l'Hôtel le DIPLOMATE avenue HEDI CHAKER TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2012**
- 2/lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012**
- 3/quitus aux membres du conseil d'administration**
- 4/autorisation d'émission d'emprunt obligataire**
- 5/affectation du résultat de l'exercice**

Les documents délivrés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de l'ATL, dans les délais légaux.

**P/le Conseil d'Administration**

AVIS DES SOCIETES

الشركة العقارية وللمساهمات  
المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 11 جوان 2013 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - 1053 - ضفاف البحيرة - تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1 - قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة للسنة المحاسبية 2012 وتقديم القوائم المالية المعنية.
- 2 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات عن تصرف سنة 2012.
- 3 - المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية لسنة 2012.
- 4 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف لسنة 2012.
- 5 - تبويب مرابيح سنة 2012.
- 6 - المصادقة على تعويض عضو بمجلس الإدارة.
- 7 - تجديد أو تعويض نيابة أربعة أعضاء بمجلس الإدارة.
- 8 - تجديد أو تعويض مهام أحد مراقبي الحسابات.
- 9 - تحديد منحة الحضور لمجلس الإدارة ومنحة اللجنة الدائمة للتدقيق عن السنة المحاسبية 2012.
- 10 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات والمصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المَجْمَعَة لغاية 31 ديسمبر 2012.
- 11 - تجديد الموافقة المتعلقة بتطبيق الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 كما تم تنقيحه بالفصل 7 من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999.

**AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**Advanced e-Technologies : AeTECH**

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 juin 2013 à 10h.30mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Tukrana – 1053 – les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des états financiers de l'exercice 2012,
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes de 2012,
3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration et des états financiers de 2012,
4. Approbation, s'il y a lieu, des opérations et conventions régies par les articles 200, 475 et suivants du code des sociétés commerciales,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2012,
6. Fixation du montant des jetons de présence,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Désignation des administrateurs, y compris celui représentant les petits porteurs,
9. Désignation du commissaire aux comptes,

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sise au Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE – informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le Jeudi 30 mai 2013 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2012.
- 2) Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers l'exercice 2012.
- 3) Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2012.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Approbation de l'opération de réaffectation des réserves relatives aux réinvestissements exonérés de l'exercice 2008.
- 9) Nomination d'un nouvel Administrateur.
- 10) Nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015, conformément aux dispositions de l'article 13 du Code des Sociétés Commerciales.



<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siege social** : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue en date du 15 mai 2013**

**Première résolution**

L'AGO après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les dits rapports dans leur intégralité, ainsi que les états financiers dudit exercice et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion relative au dit exercice.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution**

L'AGO prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au titre de l'exercice 2012 qui s'élèvent globalement à 1 145 409 dinars et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme **d'un dividende de 3,393 dinars par action et ceci à compter du 28 mai 2013.**

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution**

L'AGO décide de fixer le montant des jetons de présence à 500 D nets par exercice pour les administrateurs présents.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième résolution**

L'AGO, prenant acte que le mandat des Administrateurs vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler les mandats pour une période de 3 ans, prenant fin à la date de l'AGO qui aura à statuer sur l'exercice 2015. La nouvelle composition du Conseil est la suivante :

Mr Férid Ben Brahim	Président du Conseil
ATB	Un siège membre représenté par Mr Karim Ben Ayed
Lloyd Tunisien	Un siège membre représenté par Mr Foued Ben Jabeur
Mr Ahmed Benghazi	Un siège membre
Axis Gestion	Un siège membre représenté par Mr Mhamed Braham

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième résolution**

L'AGO donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de cette réunion pour accomplir les formalités de publication partout où besoin sera.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2013**

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2012, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2012.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2012.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition du résultat de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat d'exploitation :	550 693,000 DT.
Régularisation du résultat d'exploitation :	-20 853,000 DT.
Report à nouveau exercice 2011 :	88,224 DT.
Total des sommes distribuables de l'exercice :	529 928,224 DT.
<b>Dividendes :</b>	<b>529 858,845 DT.</b>
Report à nouveau exercice 2012 :	69,379 DT.

Elle décide la distribution, pour l'exercice 2012, d'un **dividende net de 3,501 dinars par action** et l'affectation du reliquat au compte report à nouveau.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**Quatrième Résolution**

La mise en paiement du dividende de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'effectuera le **vendredi 24 mai 2013** aux guichets de la CGF intermédiaire en bourse.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou extraits du procès verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**AVIS DES SOCIETES****PROJET DE RESOLUTIONS****Arab Tunisian Lease "A.T.L"**

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS MAHRAJENE

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE Du 06 juin 2013*****PREMIERE RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2012, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, et prend acte des rapports des commissaires aux comptes.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leurs gestions relatives à l'exercice clos au 31/12/2012.

***DEUXIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par l'A.T.L d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 Millions de Dinars et ce avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

***TROISIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence à ..... DT (brut) par administrateur et conseiller

***QUATRIEME RESOLUTION***

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les indemnités des membres du Comité Exécutif, du Comité Permanent d'Audit Interne et du comité des risques à .....DT (brut).

- Suite -

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le transfert d'un montant de 200.000 DT du poste « réserves pour risques généraux » au poste « Résultats reportés ».

**SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2012 comme suit :

Tableau de répartition des bénéfices

1	Résultat net de 2012	<b>4 607 761</b>
2	Résultats reportés de 2011	392 934
	<b>Bénéfice distribuable (1+2)</b>	<b>5 000 695</b>
3	Réserves légales (plafond de 10% atteint)	250 035
	<b>Reliquat :</b>	<b>4 750 660</b>
4	Réserves pour réinvestissements exonérés au titre de 2012	500 000
	<b>Reliquat :</b>	<b>4 250 660</b>
5	Dividendes 20%	3 400 000
	<b>Reliquat :</b>	<b>850 660</b>
6	Réserves pour fonds social	150 000
	<b>Reliquat :</b>	<b>700 660</b>
7	Résultats reportés de 2012	700 660

Le dividende de l'exercice 2012 est fixé à .... Dinars par action.

Le paiement des dividendes sera effectué auprès des intermédiaires en Bourse et des Banques et ce conformément à l'instruction n°16 de la STICODEVAM et en application de la loi 94/117 du 14/11/1994.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et accomplir toutes les formalités de publications légales ou de régularisations.

## AVIS DES SOCIETES

### INFORMATIONS POST AGO

#### SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 mai 2013, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,  
Le Bilan après affectation du résultat comptable,  
L'état d'évolution des capitaux propres.

### I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

#### PREMIERE RESOLUTION :

*L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.*

*Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2012.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RESOLUTION :

*L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit le résultat net de l'exercice 2012 :*

. RESULTAT NET EXERCICE 2012.....	74.229.386 D,747
. RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE 2011.....	+ 80.545.755 D,229
	154.775.141 D,976
. RESERVE LEGALE.....	- 1.000.000 D,000
	153.775.141 D,976
. RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES (Dont réinvestissement au sein de l'entreprise de 4.000.000 de Dinars )	- 24.816.815 D,000
	128.958.326 D,976
. DIVIDENDES.....	- 52.000.000 D,000
. RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE 2012.....	76.958.326 D,976

**DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,650**

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**TROISIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant de 24.816.815 D,000 dans le compte "Réserve pour réinvestissements exonérés" (compte spécial d'investissement) dont 4.000.000 D,000 réinvestis au sein de l'entreprise.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**CINQUIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :*

- *Monsieur Mustapha ABDELMOULA*
- *Les Brasseries et Glacières Internationales*
- *La Banque Nationale Agricole*
- *La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances*

*et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**SIXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Société Conseil et Audit, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, et la Société Conseil Audit Formation, membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**SEPTIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Société Conseil et Audit, Membre de l'Ordre des Experts Comptables et la Société Conseil Audit Formation, membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de commissaires aux comptes devant certifier les états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. pour les exercices 2013, 2014 et 2015.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

- Suite -

**HUITIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à 20.000 Dinars nets par Administrateur.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**NEUVIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant de la rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**DIXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012 à partir du vendredi 31 mai 2013.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**ONZIEME RESOLUTION**

*Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe S.F.B.T.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**DOUZIEME RESOLUTION :**

*Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

- Suite -

**II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE****Etats financiers au 31/12/2012****Bilan****(en dinar tunisien)****APRES AFFECTATION**

<b>Actifs</b>	<b>Au 31/12/2012</b>	<b>Au 31/12/2011</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	767 618,726	592 253,009
Moins : amortissements	-593 290,039	-488 974,241
	<b>174 328,687</b>	<b>103 278,768</b>
Immobilisations corporelles	268 147 483,152	243 640 549,592
Moins : amortissements	-138 129 815,634	-129 353 449,547
Moins : provisions	-358 826,910	-358 826,910
	<b>129 658 840,608</b>	<b>113 928 273,135</b>
Immobilisations financières	133 433 053,404	118 646 637,234
Moins : provisions	-5 700 000,000	-4 200 000,000
	<b>127 733 053,404</b>	<b>114 446 637,234</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>257 566 222,699</b>	<b>228 478 189,137</b>
Autres actifs non courants	2 979 950,681	2 871 662,814
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>260 546 173,380</b>	<b>231 349 851,951</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>		
Stocks	40 304 141,154	35 871 411,614
Moins : provisions	-357 396,161	-357 396,161
	<b>39 946 744,993</b>	<b>35 514 015,453</b>
Clients et comptes rattachés	60 461 310,938	65 869 453,394
Moins : provisions	-8 695 234,931	-8 096 900,531
	<b>51 766 076,007</b>	<b>57 772 552,863</b>
Autres actifs courants	4 387 932,409	2 042 274,747
Placements et autres actifs financiers	4 162 429,255	5 487 447,970
Moins : provisions	0,000	0,000
	<b>4 162 429,255</b>	<b>5 487 447,970</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	10 061 619,027	8 466 612,972
<b>Total des actifs courants</b>	<b>110 324 801,691</b>	<b>109 282 904,005</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>370 870 975,071</b>	<b>340 632 755,956</b>



- Suite -

**Etats financiers au 31/12/2012**  
**Bilan**  
**(en dinar tunisien)**  
**APRES AFFECTATION**

<b>Capitaux Propres et Passifs</b>	<b>Au 31/12/2012</b>	<b>Au 31/12/2011</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	76 000 000,000	66 000 000,000
Réserves	16 308 771,134	15 308 771,134
Autres capitaux propres	52 172 358,034	37 355 543,034
Résultats reportés	76 958 326,976	80 545 755,229
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>221 439 456,144</b>	<b>199 210 069,397</b>
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>221 439 456,144</b>	<b>199 210 069,397</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Emprunts	7 029 074,315	10 723 926,282
Autres passifs financiers	37 342 377,438	33 815 327,563
Provisions	3 184 433,079	2 734 433,079
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>47 555 884,832</b>	<b>47 273 686,924</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 013 618,923	17 165 343,072
Autres passifs courants	75 587 392,880	65 788 935,763
Concours bancaires et autres passifs financiers	8 274 622,292	11 194 720,800
<b>Total des passifs courants</b>	<b>101 875 634,095</b>	<b>94 148 999,635</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>149 431 518,927</b>	<b>141 422 686,559</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>370 870 975,071</b>	<b>340 632 755,956</b>

**III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

	CAPITAL	RESERVES LEGALES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESERVE POUR REINVEST EXONERE DISPONIBLE	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOL DE 31/12/2012	76 000 000,000	6 600 000,000	8 708 771,134	27 355 543,034	80 545 755,229	74 229 386,747	273 439 456,144
RESERVES LEGALES		1 000 000,000				-1 000 000,000	0,000
RESULTAT AFFECTE DANS UN COMPTE SPECIAL						0,000	0,000
RESERVES POUR REINVEST EXONERE AFFECTE AU CAPITAL				4 000 000,000		-4 000 000,000	
RESERVES POUR REINVEST EXONERE DISPONIBLE				20 316 315,000		-20 316 315,000	0,000
RESULTATS REPORTES					-3 587 428,253	3 587 428,253	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE						-52 000 000,000	-52 000 000,000
SOL DE AU 31/12/2012 APRES AFFECTATION	76 000 000,000	7 600 000,000	8 708 771,134	52 172 358,034	76 958 326,976	0,000	221 439 456,144

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre U rbain Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 mai 2013, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

**Première résolution :**

*L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 4.000.000 de Dinars par incorporation d'une partie du "Compte spécial d'investissement".*

*Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 4.000.000 d'actions de un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 19 anciennes.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Deuxième résolution :**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er janvier 2012 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Troisième résolution :**

*L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit :*

*"Le capital est fixé à 80.000.000 de Dinars divisé en 80.000.000 d'actions, d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune, entièrement libérées".*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Quatrième résolution :**

*L'Assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, représenté par son Président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Cinquième résolution :**

*Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances  
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 mai 2013, la Société STAR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2012, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**Quatrième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

<b>Résultat 2012</b>	15 308 046 500
Report à nouveau 2011	57 458 473 235
<b>Total</b>	<b>72 766 519 735</b>
Réserves Fonds Social	1 500 000 000
<b>Reliquat</b>	<b>71 266 519 735</b>
Dividendes	4 153 847 400
<b>Report à nouveau 2012</b>	<b>67 112 672 335</b>

En conséquence, il sera servi **un dividende de 1,800 DT par action**. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **03 juin 2013** auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à la majorité (99,99%).

**Cinquième Résolution**

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Dominique UZEL en tant qu'administrateur représentant Groupama en remplacement de monsieur Florent HILLAIRE,
- Madame Cécile DAUBIGNARD en tant qu'administrateur représentant Groupama en remplacement de monsieur Henri PIQUEMAL.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de monsieur Dominique UZEL et madame Cécile DAUBIGNARD en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Septième Résolution**

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « La Générale d' Audit et Conseil » représenté par Monsieur Chiheb GHANMI comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2013, 2014 et 2015 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**2 - Le bilan après affectation du résultat :**

<b>Bilan après affectation du résultat au 31/12/2012</b>					
<b>ACTIF</b>		<b>au 31/12/2012</b>			<b>au 31/12/2011</b>
		<b>brut:</b>	<b>amortissements et provisions:</b>	<b>net:</b>	<b>net:</b>
<b>AC1</b>	<b>Actifs incorporels</b>				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	1 742 653	1 345 731	396 922	706 508
		<b>1 742 653</b>	<b>1 345 731</b>	<b>396 922</b>	<b>706 508</b>
<b>AC2</b>	<b>Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	11 495 566	9 164 469	2 331 097	1 768 248
		<b>11 495 566</b>	<b>9 164 469</b>	<b>2 331 097</b>	<b>1 768 248</b>
<b>AC3</b>	<b>Placements</b>				
<b>AC31</b>	<b>Terrains et constructions</b>	<b>20 097 668</b>	<b>3 812 806</b>	<b>16 284 862</b>	<b>16 563 682</b>
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	13 486 429	2 291 126	11 195 302	11 237 461
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	6 611 239	1 521 679	5 089 560	5 326 221
<b>AC32</b>	<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>73 573 382</b>	<b>9 129 718</b>	<b>64 443 664</b>	<b>57 503 887</b>
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	73 573 382	9 129 718	64 443 664	57 503 887
<b>AC33</b>	<b>Autres placements financiers</b>	<b>533 250 623</b>	<b>3 162 078</b>	<b>530 088 545</b>	<b>503 202 640</b>
AC331	Actions, autres titres à revenu variable	32 167 065	2 357 088	29 809 977	30 725 769
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	446 981 952	740 502	446 241 450	424 344 950
AC334	Autres prêts	5 666 161	64 488	5 601 673	2 975 715
AC336	Autres	48 435 445		48 435 445	45 156 205
<b>AC34</b>	<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>5 428 118</b>		<b>5 428 118</b>	<b>5 375 575</b>
		<b>632 349 791</b>	<b>16 104 602</b>	<b>616 245 189</b>	<b>582 645 784</b>
<b>AC5</b>	<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510	Provision pour primes non acquises	8 968 429		8 968 429	6 917 634
AC531	Provision pour sinistres (non vie)	31 575 206		31 575 206	31 882 434
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et	974 180		974 180	923 238
		<b>41 517 814</b>	<b>0</b>	<b>41 517 814</b>	<b>39 723 306</b>
<b>AC6</b>	<b>Créances</b>				
<b>AC61</b>	<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>126 554 999</b>	<b>54 694 297</b>	<b>71 860 702</b>	<b>59 548 165</b>
AC611	Primes acquises et non émises	15 474 023		15 474 023	14 208 631
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	93 114 558	50 513 280	42 601 277	35 584 071
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	17 966 418	4 181 017	13 785 402	9 755 463
<b>AC62</b>	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>13 214 015</b>	<b>5 675 772</b>	<b>7 538 243</b>	<b>4 320 871</b>
<b>AC63</b>	<b>Autres créances</b>	<b>7 173 452</b>	<b>267 037</b>	<b>6 906 414</b>	<b>8 031 173</b>
AC631	Personnel	194 233	198	194 035	133 873 837
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 734 552		4 734 552	5 627 331
AC633	Débiteurs divers	2 244 667	266 840	1 977 827	2 269 968
				0	0
		<b>146 942 465</b>	<b>60 637 106</b>	<b>86 305 359</b>	<b>71 900 210</b>
<b>AC7</b>	<b>Autres éléments d'actif</b>				
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	23 254 447		23 254 447	16 190 351
<b>AC72</b>	<b>Charges reportées</b>	<b>3 135 253</b>		<b>3 135 253</b>	<b>2 693 286</b>
AC721	Frais d'acquisition reportés	3 135 253		3 135 253	2 693 286
<b>AC73</b>	<b>Comptes de régularisation Actif</b>	<b>18 968 587</b>		<b>18 968 587</b>	<b>18 118 361</b>
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	16 824 005		16 824 005	15 835 374
AC732	Estimations de réassurance	32 640		32 640	0
AC733	Autres comptes de régularisation	2 111 942		2 111 942	2 282 987
<b>AC74</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>685 051</b>		<b>685 051</b>	<b>427 650</b>
<b>AC75</b>	<b>Autres</b>			<b>0</b>	
		<b>46 043 338</b>	<b>0</b>	<b>46 043 338</b>	<b>37 429 648</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>880 091 628</b>	<b>87 251 908</b>	<b>792 839 720</b>	<b>734 173 703</b>

- Suite -

**Bilan après affectation du résultat au 31/12/2012**

<b>CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF</b>		<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>CAPITAUX PROPRES:</b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	140 444 179	138 833 661
CP3	Rachat d'actions propres		
CP4	Autres capitaux propres	121 930	121 930
CP5	Résultat reporté	67 112 672	57 458 473
<b>Total capitaux propres après affectation du résultat</b>		<b>230 755 710</b>	<b>219 490 994</b>
<b>PASSIF:</b>			
<b>PA2</b>	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23	Autres provisions	1 058 000	3 010 144
		<b>1 058 000</b>	<b>3 010 144</b>
<b>PA3</b>	<b>Provisions techniques brutes</b>		
PA310	Provision pour primes non acquises	50 765 239	48 086 942
PA320	Provision d'assurance vie	23 944 793	15 219 484
PA330	Provision pour sinistres (vie)	4 608 790	4 052 111
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	377 709 888	346 118 612
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	256 009	214 007
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	8 346 541	6 942 998
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	247 172	140 172
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	19 454 094	20 406 876
		<b>485 332 527</b>	<b>441 181 202</b>
<b>PA5</b>	<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>20 042 942</b>	<b>15 656 406</b>
<b>PA6</b>	<b>Autres dettes</b>		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 813 934	15 273 333
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	13 311 432	13 872 186
PA63	Autres dettes	22 957 597	21 947 350
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	3 478 746	3 589 779
PA632	Personnel	3 887 185	3 017 458
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 497 400	3 632 072
PA634	Créditeurs divers	11 094 266	11 708 041
		<b>51 082 963</b>	<b>51 092 869</b>
<b>PA7</b>	<b>Autres passifs</b>		
PA71	Comptes de régularisation Passif	3 576 942	3 292 310
PA711	Estimations de réassurance	0	250 850
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	3 576 942	3 041 460
PA72	Ecart de conversion	990 636	449 780
		<b>4 567 578</b>	<b>3 742 090</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>562 084 010</b>	<b>514 682 710</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>792 839 720</b>	<b>734 173 703</b>

**2 - L'état d'évolution des capitaux propres :****ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES RELATIF A L'EXERCICE 2012 APRES AFFECTATION DU RESULTAT**

(chiffres arrondis en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves Légales	Réserves d'Investissement exonéré	Réserves spéciales de Réévaluation	Fonds Social	Réserves Extraordinaires	amortissements différés	résultat reporté	résultat de l'exercice 2012	Total
Soldes au 31/12/2012 avant affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 258	5 700 080	2 950 000	-1 804 328	57 458 473	15 308 047	234 909 558
Affectation du résultat selon la décision de l'A.G.O du 16/05/2013						1 500 000			9 654 199	-11 154 199	0
Dividendes distribués										-4 153 848	-4 153 848
Soldes au 31/12/2012 après affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 258	7 200 080	2 950 000	-1 804 328	67 112 672	0	230 755 710

**AVIS DES SOCIETES**

**Informations Post AGO**

**Arab Banking Corporation – Tunisie**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy –  
1053 les Berges du Lac Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012, l'ABC publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,

**I - Les résolutions adoptées :**

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, la modalité et le délai de convocation pour la réunion dans son intégralité.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les dits Etats Financiers individuels.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2012, approuve l'ensemble des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2012 qui s'élève à un million cent vingt-trois mille dinars [1 123 KTND] et décide de l'affecter en résultat reporté comme suit:

Résultat de l'année 2012	1 123 K TND
Pertes reportées	23 410 K TND
Report à nouveau	22 287 K TND

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

### **Septième Résolution**

L'assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des membres du Conseil d'Administration suivants :

- M. Elie Touma Membre
- M. Jawad Sacre Membre
- M. Sami Bengharsa Membre
- M. Ali Kooli Membre

Et ceci pour la période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les nouveaux membres du conseil suivants :

- M. Graham Scopes Membre
- M. Muzaffer Aksoy Membre

Et ceci pour la période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2015.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2013, la somme de Cent Quatre-vingt Mille Dollars net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.



- Suite -

**Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet Mourad Guellaty, représenté par Mr Mourad Guellaty en tant que Commissaire aux Comptes en lieu et place du cabinet CMG et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2015. Le Conseil d'Administration fixera ses honoraires conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

**Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :**

**Bilan**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2012**  
**(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>ACTIF</b>			
C1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & GT	4.1	282 073	4 497
C2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	355 230	244 547
C3- Créances sur la clientèle	4.3	56 754	34 672
C5- Portefeuille d'investissement	4.4	52	52
C6- Valeurs immobilisées	4.5	1 345	1 649
C7- Autres actifs	4.6	6 945	6 284
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>702 399</b>	<b>291 701</b>
<b>PASSIF</b>			
A1 - Banque Centrale, CCP	4.7	248	
A2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	60 865	25 867
A3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	561 326	233 179
A5 - Autres passifs	4.10	51 970	5 788
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>674 409</b>	<b>264 834</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
P1 - Capital		50 000	50 000
P2 - Réserves		277	277
P3 - Résultats reportés		(22 287)	(23 410)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.11	<b>27 990</b>	<b>26 867</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>702 399</b>	<b>291 701</b>

**III- L'état d'évolution des capitaux propres.**

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-11	50 000	277	(23 410)		26 867
Résultat au 31-12-12				1 123	1 123
Augmentation du capital					0
Distribution de bénéfices					0
Affectation du résultat 2012			1 123	(1 123)	0
Solde au 31-12-12	<b>50 000</b>	<b>277</b>	<b>(22 287)</b>	<b>0</b>	<b>27 990</b>

**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**AL AMANAH ETHICAL FCP**

Fonds Commun de Placement

**Siège social** : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 20 mai 2013, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH ETHICAL FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 et à compter du **vendredi 24 mai 2013, un dividende net de 0,064 dinars par part.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH ETHICAL FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2013 - AS - 345

---

**AL AMANAH EQUITY FCP**

Fonds Commun de Placement

**Siège social** : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 20 mai 2013, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH EQUITY FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 et à compter du **vendredi 24 mai 2013, un dividende net de 0,934 dinars par part.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH EQUITY FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2013 - AS - 346

**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**AL AMANAH PRUDENCE FCP**

Fonds Commun de Placement

**Siège social** : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 20 mai 2013, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH PRUDENCE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 et à compter du **vendredi 24 mai 2013, un dividende net de 2,167 dinars par part.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH PRUDENCE FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2013 - AS - 347

---

**AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP**

Fonds Commun de Placement

**Siège social** : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 20 mai 2013, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts d'**AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 et à compter du **vendredi 24 mai 2013, un dividende net de 3,655 dinars par part.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2013 - AS - 348

**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**

Fonds Commun de Placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA  
**Siège social** : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision du Conseil d'Administration du 20 mai 2013, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 et à compter du **vendredi 24 mai 2013, un dividende net de 0,110 dinars par part.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

2013 - AS - 349

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège social** : 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis.

En application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2013, la Compagnie Gestion et Finance - CGF-intermédiaire en bourse informe les actionnaires de **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 et à compter du **vendredi 24 mai 2013, un dividende net de 3,501 dinars par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de la Compagnie Gestion et Finance.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 350

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège Social** : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2013, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012:

Un dividende net de **3,393 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **mardi 28 mai 2013** au siège social la société au 67, Avenue Mohamed V, Tunis.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV AXIS TRESORERIE** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 351

**AVIS DES SOCIETES**

LIBERATION D'UNE DEUXIEME TRANCHE DE 50 %  
DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

**Industries Chimiques du Fluor**  
**-I.C.F.-**

Siège social : 4 Bis, Rue Amine El Abbassi -1002 Tunis- Le belvédère.

Registre de commerce : REC : TUNIS – B 15 7371996

**M. F : 006094 A. A. M.000**

**Avis pour la libération d'une deuxième tranche de 50 % de  
l'augmentation de capital en numéraire de 9 000 000 Dt à 21 000 000 Dt**

La société Industries Chimiques du Fluor a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 décembre 2011 a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 12 000 000 Dt, pour le porter de 9 000 000 Dt à 21 000 000 Dt.

Le conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par ladite assemblée, a fixé, lors de sa réunion du 08 Mars 2012, les caractéristiques de cette augmentation, notamment la libération de la première tranche effectuée de la manière suivante :

- période de souscription : la souscription à la totalité de l'augmentation du capital a été fixée du 10/04/2012 au 24/04/2012 inclus conformément au prospectus visé par le C.M.F sous le Numéro : **12-771/ du 23 Mars 2012.**
- La libération du quart à la souscription, soit 2,5 Dinars par actions.

Usant des mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, le conseil d'administration, issu de l'assemblée générale ordinaire, a décidé, lors de sa réunion du 09 Mai 2013, d'appeler une deuxième tranche égale à 50 % du montant total de l'augmentation (6 000 000 DT), soit cinq dinars pour chaque nouvelle action souscrite. **La période de libération s'étalera du 15/06/2013 au 30/06/2013 inclus.**

**I.C.F** prie, en conséquence, ses actionnaires de bien vouloir procéder dans les délais indiqués ci-dessus au versement des sommes dues représentant la libération de 50 % des actions nouvelles qu'ils détiennent à cette date.

Les versements seront effectués, sans frais, auprès des intermédiaires en bourse et au siège social de la société pour les actionnaires déposant à I.C.F.

Le dénouement de l'opération de l'augmentation de capital sera effectué à travers la STICODEVAM.

Les fonds versés, soit 6 000 000 DT, seront déposés dans un compte indisponible N° **08003000513200943207** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) Agence 51.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 21 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,758%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,750%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,730%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,726%	1 004,877
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,723%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,713%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,695%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,680%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,674%	1 024,160
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,664%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,703%	1 038,091
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,867%	1 034,121
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,055%	998,484
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,171%	1 001,676
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,335%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,383%		995,327
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,604%	1 040,959
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,283
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,092%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,105%	970,736
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,271%	1 041,860
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,284%		952,640

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,116	145,128		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,772	12,772		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,313	1,314		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,562	35,566		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,343	48,398		
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	156,868	156,058		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	552,242	551,397		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	120,326	119,514		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,590	122,379		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,606	116,640		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,827	111,729		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	85,655	85,445		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	137,104	136,610		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	94,331	94,188		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,193	107,096		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 325,912	1 319,273		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 274,124	2 254,420		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,245	103,207		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,560	100,436		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,468	120,651		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 198,077	1 182,891		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	125,011	121,856		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,247	15,042		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 019,503	5 974,681		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 051,104	5 044,534		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,191	2,124		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,890	1,854		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,136	1,082		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,549	105,559
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,972	101,983
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,247	103,258
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	104,027	104,060
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,696	104,708
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	108,033	108,043
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,280	105,293
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,148	101,158
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,715	101,726
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,718	106,723
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,992	103,003
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,710	101,721
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	105,106	105,116
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,409	104,420
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,256	103,266
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	104,112	104,121
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,330	100,339
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,709	105,715
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,924	103,935
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,762	104,773
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,483	105,492
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,875	103,886
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,393	101,407
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,755	105,765
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,292	103,302





**Portée du visa du CMF :** Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -  
PLACEMENT GARANTI  
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:**

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Autorisation de l'ouverture du capital:**

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

### **Actions offertes au Public**

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis\* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

-----  
\* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

## **1- Présentation de la société:**

**Dénomination sociale** : EURO-CYCLES  
**Siège social** : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-  
**Forme juridique** : Société Anonyme  
**Date de constitution** : Novembre 1993  
**Capital social** : 5 400 000 dinars

**Objet social** : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

## **6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions**

### **Offre à Prix Ferme**

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions.  Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels\*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

\* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

### Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

### **Transmission des ordres et centralisation:**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

### **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

### **Placement Garanti:**

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels\* (soit au plus 5% du capital social).

**Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.**

\* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.



## **Transmission des ordres**

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

## **Soumission et vérification des ordres**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

## **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **8- Règlement des capitaux et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

### **9- Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

### **10- Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

### **11- Avantage fiscal**

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

### **12- Contrat de liquidité :**

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »<sup>(\*)</sup>, détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

---

(\*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2<sup>ème</sup> résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis<sup>(\*)</sup> agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

## **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** Hannibal Lease S.A.

**Siège social :** Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

---

(\*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

**Législation particulière applicable :** La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

**Date de constitution :** 11/07/2001

**Capital social :** 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis<sup>(\*)</sup> agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

---

(\*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

### **6-1- Offre à Prix Ferme :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

#### **Catégorie A :**

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

**Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.**

#### **Catégorie B :**

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

**Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.**

#### **Catégorie C :**

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

**Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.**

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.



L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

<b>Catégorie</b>	<b>Montant en DT</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Répartition en % de l'OPF</b>	<b>Répartition en % du capital de la société après augmentation</b>
<b>Catégorie A:</b> Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
<b>Catégorie B:</b> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
<b>Catégorie C:</b> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
<b>Total</b>	<b>10 169 750</b>	<b>1 070 500</b>	<b>100,00%</b>	<b>18,65%</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie B:** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie C:** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

#### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

## Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

### 6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis<sup>(\*)</sup> agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
<b>Total</b>	<b>669 500</b>	<b>6 360 250</b>	<b>11,66%</b>

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

**Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

---

(\*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

### **Transmission des demandes:**

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

### **Soumission et vérification des demandes :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

## **10- Avantage fiscal**

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

## **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

## **12- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

*Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.*

*La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2<sup>ème</sup> étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).*

*Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.*

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### **SYPHAX Airlines**

**Siège Social : Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-**

La Société SYPHAX Airlines, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mahmoud TRIKI.



### **BILAN**

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTE	Exercice arrêté au	
		31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	A-1	328 178,512	55 901,200
Moins : Amortissements		-60 439,106	0,000
<b>Total immobilisations Incorporelles</b>		<b>267 739,406</b>	<b>55 901,200</b>
Immobilisations corporelles	A-2	2 197 468,982	39 103,925
Moins : Amortissements		-243 610,973	0,000
<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>1 953 858,009</b>	<b>39 103,925</b>
Immobilisations financières	A-3	10 475 374,306	1 476 000,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>10 475 374,306</b>	<b>1 476 000,000</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>12 696 971,721</b>	<b>1 571 005,125</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	A-4	3 041 221,375	459 185,240
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>15 738 193,096</u></b>	<b><u>2 030 190,365</u></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		36 580,296	0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	A-5	1 833 173,941	0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
Autres Actifs courants	A-6	5 039 810,406	3 404,341
Moins : Provisions		0,000	0,000
Liquidités et équivalent de liquidités	A-7	1 483 533,756	3 160 933,183
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>8 393 098,398</u></b>	<b><u>3 164 337,524</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b><u>24 131 291,494</u></b>	<b><u>5 194 527,889</u></b>

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	Exercice arrêté au	
		31/12/2012	31/12/2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		15 000 000,000	10 000 000,000
Capital social non libéré		0,000	-5 000 000,000
Réserves		0,000	0,000
Autres capitaux propres		0,000	0,000
Résultats reportés		0,000	0,000
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</b>			
<b>RÉSULTAT</b>		<b>15 000 000,000</b>	<b>5 000 000,000</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-14 527 112,814</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</b>			
<b><u>AFFECTATION</u></b>	<b>P-1</b>	<b><u>472 887,186</u></b>	<b><u>5 000 000,000</u></b>
<b>P A S S I F S</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
	<b>P-2</b>		
Emprunts		684 146,086	0,000
Provisions		100 000,000	0,000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>784 146,086</b>	<b>0,000</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P-3</b>	8 320 332,269	120 285,320
Autres passifs courants	<b>P-4</b>	4 388 145,075	74 242,569
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>P-5</b>	10 165 780,878	0,000
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>22 874 258,222</b>	<b>194 527,889</b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>23 658 404,308</u></b>	<b><u>194 527,889</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES</b>			
<b>PASSIFS</b>		<b>24 131 291,494</b>	<b>5 194 527,889</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT

(Exprimé en Dinars)

	NOTE	Exercice clos au	
		31/12/2012	31/12/2011
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	R-1	31 386 543,703	0,000
Autres produits d'exploitations		0,000	0,000
			0,000
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>		<b>31 386 543,703</b>	<b>0,000</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation du stock		-36 580,296	
Achats d'approvisionnements consommés	R-2	22 844 357,364	0,000
Charges de personnel	R-3	2 700 871,956	0,000
Dotation aux amortissements et provisions	R-4	1 043 767,260	0,000
Redevances aéronautique	R-5	3 613 175,254	0,000
Assistance fournie aux avions	R-6	3 869 144,707	0,000
Loyers Avions	R-7	8 143 420,509	0,000
Autres charges d'exploitation	R-8	3 182 443,236	0,000
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b>45 360 599,990</b>	<b>0,000</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-13 974 056,287</b>	<b>0,000</b>
Charges financières nettes	R-9	-535 555,717	0,000
Produits des placements		0,000	0,000
Autres gains ordinaires		785,990	0,000
Autres pertes ordinaires		-49,904	0,000
<b><u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u></b>		<b>-14 508 875,918</b>	<b>0,000</b>
Impôt sur les bénéfices		-18 236,896	0,000
<b><u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u></b>		<b>-14 527 112,814</b>	<b>0,000</b>
Modifications comptables		0,000	0,000
<b><u>Résultat après modifications comptables</u></b>		<b>-14 527 112,814</b>	<b>0,000</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	NOTE	Exercice clos au	
		31/12/2012	31/12/2011
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net avant modification comptable		-14 527 112,814	0,000
Amortissements et provisions		1 043 767,260	0,000
Variation des :			
- Stocks	F-1	-36 580,296	0,000
- Créances	F-2	-1 833 173,941	0,000
- Autres actifs	F-3	-5 036 406,065	-3 404,341
- Fournisseurs et autres dettes	F-4	10 893 305,096	149 904,889
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-9 496 200,760</b>	<b>146 500,548</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immob. Corpo. & Incorpo.	F-5	-163 891,131	-50 382,125
Encaissements provenant de cession d'immob. Corpo. & Incorpo.		0,000	0,000
Décassements affectés aux autres actifs non courants	F-6	-3 221 753,316	-459 185,240
Décassements affectés à l'acquisition des immob financières	F-7	-8 999 374,306	-1 476 000,000
Encaissements suite à la cession des immob financières		0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-12 385 018,753</b>	<b>-1 985 567,365</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissement d'emprunts	F-8	13 059 824,138	0,000
Remboursement d'emprunts	F-9	-3 000 000,000	
Encaissements suite à l'émission d'actions		10 000 000,000	5 000 000,000
Dividendes distribués		0,000	0,000
Encaissement des subventions		0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>20 059 824,138</b>	<b>5 000 000,000</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>-1 821 395,375</b>	<b>3 160 933,183</b>
Trésorerie début de l'exercice		3 160 933,183	0,000
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F-10	1 339 537,809	3 160 933,183



**NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS  
EXERCICE 2012**

**I / PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE**

La société « SYPHAX AIRLINES » est une Société Anonyme créée suivant assemblée générale constitutive du 27 Septembre 2011, avec un capital social de 10.000.000 dinars divisé en 100 000 actions à valeur nominale de 100 dinars chacune libérées du moitié en 2011 ; la moitié restante a été libérée en 2012.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2012, les actions formant le capital social ont été converties d'un nominal de 100 dinars en actions d'un nominal de 5 dinars chacune. De ce fait le capital social de 10.000.000 de dinars divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune devient divisé en 2.000.000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

La même Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2012, a décidé l'augmentation du capital social en numéraire par la compensation du compte courant actionnaire de 2.500.000 dinars divisé en 500.000 actions nominatives de 5 dinars. Ledit capital a été porté de 10.000.000 TND à 12.500.000 TND divisé en 2.500.000 actions de 5 dinars chacune, libérées intégralement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2012, a décidé l'augmentation du capital social en numéraire par la compensation du compte courant actionnaire de 2.500.000 dinars divisé en 500.000 actions nominatives de 5 dinars. Ledit capital a été porté de 12.500.000 TND à 15.000.000 TND divisé en 3.000.000 actions de 5 dinars chacune, totalement libérées.

La Société a principalement pour objet, en Tunisie et à l'étranger, l'organisation et l'exploitation des services de transport de voyageurs, messagerie et postes, l'organisation et l'exploitation de services de transports terrestres ou maritimes nécessaires pour assurer, à titre accessoire, l'exploitation des services aériens et la demande de concession de toutes lignes aériennes.

**II / LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

**III / LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

**IV / LES BASES DE MESURE**

**1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

- Brevets, licences, marques, procédé.....	20%
- Logiciels.....	33%

**2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- I.G.A.A.....	20%
- I.G.A.A des avions	20%
- Installations techniques Avions.....	20%
- Outillage Caternig.....	20%
- Outillage divers.....	20%
- Matériel Catering.....	20%
- Matériel informatique.....	33%
- Equipement de bureau.....	20%
- ISJP (Matériel de transport).....	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions des immobilisations de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

### **3. Immobilisations financières**

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition.

### **4. Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants engagés par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

- Frais préliminaires .....	33,33%
- Charges à répartir .....	33,33%

Les frais préliminaire et les charges à répartir ont été amortis à compter de la date d'entrée en exploitation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

### **5. Stocks**

Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés.

### **6. Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés logent les créances ordinaires.

### **7. Dettes en monnaies étrangères**

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinars Tunisiens à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

### **8. Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires**

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

### **9. Emprunts**

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

### **10. Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente des titres de transport sont pris en compte que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises.

## **V / FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Le premier vol effectué par la société Syphax Airlines en date du 29 avril 2012 a marqué l'entrée en exploitation de la société.

## **VI / EVENEMENT POSTERIEUR A LA DATE DE CLOTURE**

Dans le cadre d'introduire la société « SYPHAX Airlines » en bourse de valeurs mobilières de Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (12.500.000 TND), en numéraire, par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions nouvelles réservées au public avec une date de jouissance à compter du 1er janvier 2012. Les actions nouvelles sont offertes au prix d'émission de dix Dinars Tunisiens (10 TND) par action composé d'une valeur nominale de cinq Dinars Tunisiens (5 TND) et une prime d'émission de cinq Dinars Tunisiens (5 TND) soit une prime d'émission globale de douze millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (12.500.000 TND) à libérer intégralement à la souscription. De ce fait, le capital social de la Société est fixé à un montant de vingt-sept millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (27.500.000 TND) divisé en cinq millions cinq cent mille (5.500.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cinq dinars (5 TND) chacune. L'offre de souscription est ouverte au public du 30 avril 2013 au 20 mai 2013.

## **VII / PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012**

Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant aux actifs qu'aux capitaux propres et passifs .....**24 131 291,494**  
 contre en 2011 .....**5 194 527,889**  
 enregistrant ainsi une augmentation de.....**18 936 763,605**

Le chiffre d'affaires de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 a atteint le montant de**31 386 543,703**

L'exercice 2012 s'est soldé par un déficit net de ..... **-14 527 112,814**

**VIII / NOTES RELATIVES AU BILAN**

**A-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2012 à .....**328 178,512**  
 Contre en 2011 .....**55 901,200**  
 Soit un investissement de.....**272 277,312**  
 qui se détaille comme suit :

Valeurs Brutes	Variation
- Brevets, licences, marques, procédé	92 644,100
- Logiciels	179 633,212
<b>TOTAL</b>	<b>272 277,312</b>

**A-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2012 à .....**2 197 468,982**  
 contre en 2011 .....**39 103,925**  
 soit une variation de .....**2 158 365,057**

Les investissements en immobilisations corporelles réalisés au cours de l'exercice 2012 sont ventilés comme suit :

Valeurs Brutes	Variation
- I.G.A.A	240 672,210
- I.G.A.A des avions	280 344,802
- Installations techniques Avions	36 526,473
- Outillage Catering	9 858,286
- Outillage divers	21 953,370
- Matériel Catering	202 277,658
- Matériel informatique	220 284,614
- Equipement de bureau	258 528,234
- ISJP (Matériel de transport)	387 919,410
- Avances & acomptes/immob corporelles	500 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 158 365,057</b>

**A-2-1 Avances & acomptes/immob corporelles**

Ce compte totalise au 31 décembre 2012 un montant de .....**500 000,000**  
 Correspond à une avance sur acquisition de l'avion FALCON 900B, le contrat a été établi en 2013 pour un prix global de 11.801.280 dinars financée principalement par deux crédits bancaires auprès de la BNA totalisant 11.250.000 dinars assortis d'une garantie hypothécaire de 1<sup>er</sup> rang de la totalité de l'aéronef.

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2011	Reclass 2012	Acquisitions 2012	Valeur Brute au 31/12/2012	Amort. Antérieur	Dotation 2012	Reclass 2012	Amort Cumulé au 31/12/2012	VCN au 31/12/2012
Brevets, licences, marques, procédé	15 301,200	0,000	92 644,100	107 945,300	0,000	17 258,309	0,000	17 258,309	90 686,991
Logiciels	0,000	40 600,000	179 633,212	220 233,212	0,000	43 180,797	0,000	43 180,797	177 052,415
Avances & acomptes/immob incorp	40 600,000	-40 600,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Total des Immobilisations incorporelles</b>	<b>55 901,200</b>	<b>0,000</b>	<b>272 277,312</b>	<b>328 178,512</b>	<b>0,000</b>	<b>60 439,106</b>	<b>0,000</b>	<b>60 439,106</b>	<b>267 739,406</b>
I.G.A.A	7 492,600	0,000	240 672,210	248 164,810	0,000	33 558,114	0,000	33 558,114	214 606,696
I.G.A.A des avions	0,000	26 065,725	280 344,802	306 410,527	0,000	49 567,181	0,000	49 567,181	256 843,346
Installations techniques Avions	0,000	0,000	36 526,473	36 526,473	0,000	2 572,183	0,000	2 572,183	33 954,290
Outillage Catermig	0,000	0,000	9 858,286	9 858,286	0,000	1 397,770	0,000	1 397,770	8 460,516
Outillage divers	0,000	0,000	21 953,370	21 953,370	0,000	2 913,569	0,000	2 913,569	19 039,801
Matériel Catering	0,000	0,000	202 277,658	202 277,658	0,000	12 710,765		12 710,765	189 566,893
Matériel informatique	3 795,300	0,000	220 284,614	224 079,914	0,000	48 688,106	0,000	48 688,106	175 391,808
Équipement de bureau	1 750,300	0,000	258 528,234	260 278,534	0,000	36 323,745	0,000	36 323,745	223 954,789
ISJP (Matériel de transport)	0,000	0,000	387 919,410	387 919,410	0,000	55 879,540	0,000	55 879,540	332 039,870
Avances & acomptes/immob corp	26 065,725	-26 065,725	500 000,000	500 000,000	0,000	0,000	0,000	0,000	500 000,000
<b>Total des Immobilisations corporelles</b>	<b>39 103,925</b>	<b>0,000</b>	<b>2 158 365,057</b>	<b>2 197 468,982</b>	<b>0,000</b>	<b>243 610,973</b>	<b>0,000</b>	<b>243 610,973</b>	<b>1 953 858,009</b>
<b>Total</b>	<b>95 005,125</b>	<b>0,000</b>	<b>2 430 642,369</b>	<b>2 525 647,494</b>	<b>0,000</b>	<b>304 050,079</b>	<b>0,000</b>	<b>304 050,079</b>	<b>2 221 597,415</b>

### A-3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de..... **10 475 374,306**  
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Dépôts versés	1 732 456,030	0,000	1 732 456,030
- Cash deposit des avions	8 604 718,276	1 476 000,000	7 128 718,276
- Cautionnements versés	138 200,000	0,000	138 200,000
<b>TOTAL</b>	<b>10 475 374,306</b>	<b>1 476 000,000</b>	<b>8 999 374,306</b>

### A-4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de..... 3 041 221,375  
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Frais préliminaires	1 603 257,411	459 185,240	1 144 072,171
- Charges à répartir	2 077 681,145	0,000	2 077 681,145
<b>S/ TOTAL BRUT</b>	<b>3 680 938,556</b>	<b>459 185,240</b>	<b>3 221 753,316</b>
- Résorption des frais préliminaires	-302 739,604	0,000	-302 739,604
- Résorption des charges à répartir	-336 977,577	0,000	-336 977,577
<b>TOTAL</b>	<b>3 041 221,375</b>	<b>459 185,240</b>	<b>2 582 036,135</b>

### A-5 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de..... **1 833 173,941**

Elle est détaillée comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Clients locaux	710 380,462	0,000	710 380,462
- Clients étrangers	1 122 793,479	0,000	1 122 793,479
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 833 173,941</b>	<b>0,000</b>	<b>1 833 173,941</b>

### A-6 AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de..... **5 039 810,406**  
Elle se compose des comptes suivants :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Avances & acomptes Fournisseurs	3 414 685,755	0,000	3 414 685,755
- Avances & acomptes Personnel	25 797,790	0,000	25 797,790
- Impôts et taxes débiteurs	1 238 737,531	3 404,341	1 235 333,190
- Comptes d'attentes débiteurs	51 624,647	0,000	51 624,647
- Charges constatées d'avance	308 964,683	0,000	308 964,683
<b>TOTAL</b>	<b>5 039 810,406</b>	<b>3 404,341</b>	<b>5 036 406,065</b>

#### A-6-1 Avances & acomptes Fournisseurs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de..... **3 414 685,755**  
Elle est détaillée comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012
- Avances WF1	1 560 496,717
- Avances WF2	1 623 887,538
- Avances PANASONIC	230 301,500
<b>TOTAL</b>	<b>3 414 685,755</b>

#### A-7 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 ..... **1 483 533,756**  
Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- BIAT (compte indisponible)	0,000	2 499 998,820	-2 499 998,820
- BIAT (Dinars)	25 590,125	188 130,012	-162 539,887
- AMEN BANK (Dinars)	0,000	470 568,565	-470 568,565
- AMEN BANK (Euro)	452 506,074	0,000	452 506,074
- BNP (Euro)	799 954,626	0,000	799 954,626
- HSBC (Euro)	59 897,173	0,000	59 897,173
<b>S/TOTAL</b>	<b>1 337 947,998</b>	<b>3 158 697,397</b>	<b>-1 820 749,399</b>
- Caisse	80 660,116	2 235,786	78 424,330
- Régie d'avance et accreditifs	64 925,642	0,000	64 925,642
<b>TOTAL</b>	<b>1 483 533,756</b>	<b>3 160 933,183</b>	<b>-1 677 399,427</b>

#### P-1 CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à..... **472 887,186**  
Ce solde est réparti comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
- Capital social	15 000 000,000	10 000 000,000
- Capital social non libéré	0,000	-5 000 000,000
<b>S/TOTAL</b>	<b>15 000 000,000</b>	<b>5 000 000,000</b>
- Résultat de l'exercice 2012	-14 527 112,814	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>472 887,186</b>	<b>5 000 000,000</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Capital social non appelé	Réserve légale	Résultats reportés	Réserves	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2012
<b>Solde initial 2012</b>	10 000 000,000	-5 000 000,000	0,000	0,000	0,000	0,000	<b>5 000 000,000</b>
Libération du capital		5 000 000,000					5 000 000,000
Augmentation du capital	5 000 000,000						5 000 000,000
Résultat au 31/12/2012						-14 527 112,814	-14 527 112,814
<b>Solde final 31/12/2012</b>	<b>15 000 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-14 527 112,814</b>	<b>472 887,186</b>

## P-2 PASSIFS NON COURANTS

### P-2-1 Emprunts

Cette rubrique présente au 31 décembre 2012 un solde de ..... **684 146,086**  
Elle est détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2011	Nouveaux Emprunts	Reclassement & Paiement	31/12/2012
- Emprunts « parties liées »	0,000	3 500 000,000	3 125 000,000	375 000,000
- Emprunt « leasing »	0,000	387 919,410	78 773,324	309 146,086
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>3 887 919,410</b>	<b>3 203 773,324</b>	<b>684 146,086</b>

### P-2-2 Provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de ..... **100 000,000**  
Il s'agit d'une provision pour grosse réparation des deux avions A319.

## P-3- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 ..... **8 320 332,269**  
Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Fournisseurs d'exploitation locaux	2 888 829,323	42 455,510	2 846 373,813
- Fournisseurs d'exploitation étrangers	3 460 928,063	33 206,810	3 427 721,253
- Fournisseurs d'immobilisations locaux	1 124 425,954	4 023,000	1 120 402,954
- Fournisseurs d'immobilisation étrangers	846 148,929	40 600,000	805 548,929
<b>TOTAL</b>	<b>8 320 332,269</b>	<b>120 285,320</b>	<b>8 200 046,949</b>

## P-4 AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 ..... **4 388 145,075**  
Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Personnel rémunération due	225 546,549	4 550,000	220 996,549



- Impôts et taxes créditeurs	784 830,076	9 729,871	775 100,205
- Comptes courants actionnaires	2 435 000,000	0,000	2 435 000,000
- CNSS & organismes sociaux	219 181,874	1 876,870	217 305,004
- Crédoiteurs divers	96 094,937	29 000,000	67 094,937
- Charges à payer	513 181,021	12 875,450	500 305,571
- Produits constatés d'avance	98 100,240	0,000	98 100,240
- Provisions courantes pour risques e	16 210,378	16 210,378	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 388 145,075</b>	<b>74 242,569</b>	<b>4 313 902,506</b>

#### P-5 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de..... **10 165 780,878**  
Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Echéances financements devises	4 559 824,138	0,000	4 559 824,138
- Echéances à (-) 1an Emprunts leasing	31 653,269	0,000	31 653,269
- Echéances à (-) 1an Emprunts parties liées	5 125 000,000	0,000	5 125 000,000
- Intérêts courus	305 307,524	0,000	305 307,524
<b>S/TOTAL</b>	<b>10 021 784,931</b>	<b>0,000</b>	<b>10 021 784,931</b>
- AMEN BANK	143 995,947	0,000	143 995,947
<b>TOTAL</b>	<b>10 165 780,878</b>	<b>0,000</b>	<b>10 165 780,878</b>

#### IX / NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente les principales rubriques de l'état de résultat (en Dinars) :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Revenus	31 386 543,703	0,000	31 386 543,703
<b>Production</b>	<b>31 386 543,703</b>	<b>0,000</b>	<b>31 386 543,703</b>
- Achats consommés	22 807 777,068	0,000	22 807 777,068
<b>Marge brute</b>	<b>8 578 766,635</b>	<b>0,000</b>	<b>8 578 766,635</b>
<b>Taux de MB</b>	<b>27%</b>	<b>0%</b>	<b>27%</b>
- Charges de personnel	2 700 871,956	0,000	2 700 871,956
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1 043 767,260	0,000	1 043 767,260
- Redevances aéronautique	3 613 175,254	0,000	3 613 175,254
- Assistance fournie aux avions	3 869 144,707	0,000	3 869 144,707
- Loyers Avions	8 143 420,509	0,000	8 143 420,509
- Autres charges d'exploitation	3 182 443,236	0,000	3 182 443,236
<b>Total Autres Charges</b>	<b>22 552 822,922</b>	<b>0,000</b>	<b>22 552 822,922</b>

	<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>-13 974 056,287</b>	<b>0,000</b>	<b>-13 974 056,287</b>
-	Charges financières nettes	-535 555,717	0,000	-535 555,717
-	Autres gains ordinaires	785,990	0,000	785,990
-	Autres pertes ordinaires	-49,904	0,000	-49,904
-	Impôt sur les bénéfices	-18 236,896	0,000	-18 236,896
	<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>-14 527 112,814</b>	<b>0,000</b>	<b>-14 527 112,814</b>

#### R-1 Revenu

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Revenus GDS	4 792 134,403	0,000	4 792 134,403
- Revenus Taxes GDS	4 296 905,099	0,000	4 296 905,099
- Revenus Standards	2 763 053,063	0,000	2 763 053,063
- Revenus Taxes Standards	2 539 866,256	0,000	2 539 866,256
- Revenus WEB	1 581 291,755	0,000	1 581 291,755
- Revenus Taxes WEB	1 728 825,070	0,000	1 728 825,070
- Revenus Services	232 506,655	0,000	232 506,655
- Revenus des vols charter	11 292 585,072	0,000	11 292 585,072
- Revenus double touchée Charter	159 920,777	0,000	159 920,777
- Revenus Taxes Charter	1 738 993,029	0,000	1 738 993,029
- Revenus Excédents bagages	37 483,714	0,000	37 483,714
- Autres revenus accessoires	222 978,810	0,000	222 978,810
<b>Total</b>	<b>31 386 543,703</b>	<b>0,000</b>	<b>31 386 543,703</b>

#### R-2 Achats consommés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Achats catering Nourriture	1 844 340,252	0,000	1 844 340,252
- Achats catering Journaux	2 828,400	0,000	2 828,400
- Achats Catering Consommables	3 809,780	0,000	3 809,780
- Achats habillement PNT	6 737,849	0,000	6 737,849
- Achats habillement PNC	6 628,979	0,000	6 628,979
- Achats habillement autres direction	35 679,546	0,000	35 679,546
- Achats Etudes/Prestation de services	994 329,348	0,000	994 329,348
- Achat fuel local	9 933 838,729	0,000	9 933 838,729
- Achat fuel étranger	1 708 975,681	0,000	1 708 975,681
- Achats carburants matériel roulant	39 224,128	0,000	39 224,128

- Handling & Assistance Tunisie	2 732 530,595	0,000	2 732 530,595
- Handling & Assistance étranger	4 355 462,034	0,000	4 355 462,034
- Achats divers d'exploitation	1 179 972,043	0,000	1 179 972,043
<b>Total</b>	<b>22 844 357,364</b>	<b>0,000</b>	<b>22 844 357,364</b>

### R-3 Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Salaires et compléments de salaires	2 308 441,949	0,000	2 308 441,949
- Charges Sociales	348 264,679	0,000	348 264,679
- Assurances groupe	33 351,951	0,000	33 351,951
- Frais et services médicales	10 763,377	0,000	10 763,377
- Autres charges de personnel	50,000	0,000	50,000
<b>Total</b>	<b>2 700 871,956</b>	<b>0,000</b>	<b>2 700 871,956</b>

### R-4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Dotations amt Immobilisations Incorporelles	60 439,106	0,000	60 439,106
- Dotations amt Immobilisations Corporelles	243 610,973	0,000	243 610,973
- Dotations résorption charges reportées	639 717,181	0,000	639 717,181
- Dotation provision risque et charge	100 000,000	0,000	100 000,000
<b>Total</b>	<b>1 043 767,260</b>	<b>0,000</b>	<b>1 043 767,260</b>

### R-5 Redevances aéronautique

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Redevances Aéro Etranger	348 839,818	0,000	348 839,818
- Redevances route Tunisie	838 965,330	0,000	838 965,330
- Redevances route Etranger	2 425 370,106	0,000	2 425 370,106
<b>Total</b>	<b>3 613 175,254</b>	<b>0,000</b>	<b>3 613 175,254</b>

### R-6 Assistance fournie aux avions

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Maintenance des avions	2 066,040	0,000	2 066,040
- Maintenance LUFTHANSA	1 846 563,764	0,000	1 846 563,764
- Maintenance SABENA	825 066,370	0,000	825 066,370
- Maintenance Air-France-Industry	6 405,810	0,000	6 405,810
- Maintenance TAP Maintenance & Engin	2 796,475	0,000	2 796,475
- Assistance Tunisie	398 795,688	0,000	398 795,688
- Assistance Etranger	581 956,312	0,000	581 956,312
- Frais plan de vol	205 494,248	0,000	205 494,248
<b>Total</b>	<b>3 869 144,707</b>	<b>0,000</b>	<b>3 869 144,707</b>

#### R-7 Loyers Avions

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Location des avions	8 090 317,500	0,000	8 090 317,500
- Affrètement des avions	53 103,009	0,000	53 103,009
<b>Total</b>	<b>8 143 420,509</b>	<b>0,000</b>	<b>8 143 420,509</b>

#### R-8 Autres charges d'exploitation

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2012	31/12/2011	
- Sous-Traitance générale	4 000,000	0,000	4 000,000
- Redevances pour utilisation des immobs	41 704,740	0,000	41 704,740
- Location	336 549,782	0,000	336 549,782
- Entretien	33 601,758	0,000	33 601,758
- Assurance	1 550 846,286	0,000	1 550 846,286
- Etudes et formation	96 249,470	0,000	96 249,470
- Honoraires	145 488,406	0,000	145 488,406
- Publicité, publications, relations	90 216,991	0,000	90 216,991
- Transport & mission	448 124,189	0,000	448 124,189
- Frais télécommunication & ADSL	63 614,936	0,000	63 614,936
- Frais Bancaires	155 849,895	0,000	155 849,895
- Impôts et taxes	216 196,784	0,000	216 196,784
<b>Total</b>	<b>3 182 443,236</b>	<b>0,000</b>	<b>3 182 443,236</b>

#### R-9 Charges financières nettes

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
- Intérêts des emprunts « parties liées »	406 924,690	0,000	406 924,690
- Intérêts emprunts leasing	19 791,846	0,000	19 791,846
- Intérêts comptes courants & dépôts	1 814,675	0,000	1 814,675
- Intérêts Comptes courants	8 967,460	0,000	8 967,460
- Intérêts/opération financement devises	42 500,804	0,000	42 500,804
- Escomptes accordés	720,000	0,000	720,000
- Pertes de change	102 415,926	0,000	102 415,926
- Gains de change	-47 579,684	0,000	-47 579,684
<b>Total</b>	<b>535 555,717</b>	<b>0,000</b>	<b>535 555,717</b>

#### X / NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

##### F-1 Variation De stock

Elle affiche une variation négative de 36 580,296 DT qui se détaille comme suit

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Stocks au 31/12/N-1	0,000	0,000
- Stocks au 31/12/N	-36 580,296	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-36 580,296</b>	<b>0,000</b>

##### F-2 Variation Des Créances clients

Elle affiche une variation négative de 1 833 173,941 DT qui se détaille comme suit

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Clients au 31/12/N-1	0,000	0,000
- Clients au 31/12/N	-1 833 173,941	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-1 833 173,941</b>	<b>0,000</b>

##### F-3 Variation Des autres actifs

Elle affiche une variation négative de 5 036 406,065 DT qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Autres actifs courants au 31/12/N-1	3 404,341	0,000
- Autres actifs courants au 31/12/N	-5 039 810,406	-3 404,341
<b>TOTAL</b>	<b>-5 036 406,065</b>	<b>-3 404,341</b>

#### F-4 Variation des fournisseurs et autres dettes

Elle affiche une variation positive de 10 893 305,096 DT qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N-1	-120 285,320	0,000
- Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N	8 320 332,269	120 285,320
- Autres passifs courants au 31/12/N-1	-74 242,569	0,000
- Autres passifs courants au 31/12/N	4 388 145,075	74 242,569
- Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N-1	44 623,000	0,000
- Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N	-1 970 574,883	-44 623,000
- intérêts courus au 31/12/N-1	0,000	0,000
- intérêts courus au 31/12/N	305 307,524	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>10 893 305,096</b>	<b>149 904,889</b>

#### F-5 Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N-1	95 005,125	0,000
- Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N	-2 525 647,494	-95 005,125
- Autres passifs courants au 31/12/N-1	-44 623,000	0,000
- Autres passifs courants au 31/12/N	1 970 574,883	44 623,000
- Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N-1	0,000	0,000
- Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N	309 146,086	0,000
- intérêts courus au 31/12/N-1	0,000	0,000
- intérêts courus au 31/12/N	31 653,269	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-163 891,131</b>	<b>-50 382,125</b>

#### F-6 Décaissements affectés à l'acquisition des autres actifs non courants

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Autres actifs non courants au 31/12/N-1	459 185,240	0,000
- Autres actifs non courants au 31/12/N	-3 041 221,375	-459 185,240
- Résorption des AANC au 31/12/N	-639 717,181	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-3 221 753,316</b>	<b>-459 185,240</b>

#### F-7 Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Immobilisations financières au 31/12/N-1	1 476 000,000	0,000
- Immobilisations financières au 31/12/N	-10 475 374,306	-1 476 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>-8 999 374,306</b>	<b>-1 476 000,000</b>

#### F-8 Encaissement d'emprunts

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Financements devises	4 559 824,138	0,000
- Emprunts parties liées	8 500 000,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>13 059 824,138</b>	<b>0,000</b>

#### F-9 Remboursement d'emprunts

Il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Emprunts parties liées	-3 000 000,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-3 000 000,000</b>	<b>0,000</b>

#### F-10 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Elle se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011
- Banques	1 193 952,051	3 158 697,397
- Caisses	80 660,116	2 235,786
- Régies d'avances et accreditifs	64 925,642	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 339 537,809</b>	<b>3 160 933,183</b>

## XII - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Au 31 Décembre 2012, votre société a réalisé des opérations commerciales et financières avec des parties liées. Le détail de ces opérations est le suivant :

Parties liées	Solde au 31/12/2011	Charge	Produit	Décaissements	Encaissements	Solde au 31/12/2012
<b>FOURNISSEURS</b>						
TELNET HOLDING	0,000	6 637,543		3 760,736		-2 876,807
TELNET INCORPORATED	0,000	374 848,690				-374 848,690
TELNET TECHNOLOGIE	0,000	337 405,060		7 000,000		-330 405,060
DATABOX	0,000	35 605,980		13 248,140		-22 357,840
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>754 497,273</b>		<b>24 008,876</b>		<b>-730 488,397</b>
<b>CLIENTS</b>						
TELNET INCORPORATED	0,000		73 863,743		17 452,686	56 411,057
TELNET TECHNOLOGIE	0,000		16 762,786		7 524,920	9 237,866
DATABOX	0,000		4 199,818		2 817,408	1 382,410
PLM SYSTEMS	0,000		802,892		0,000	802,892
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>		<b>95 629,239</b>		<b>27 795,014</b>	<b>67 834,225</b>
<b>CRÉDITEURS DIVERS</b>						
TELNET HOLDING SA	0,000	406 924,690		3 149 617,166	10 943 000,000	-8 200 307,524
TELNET INCORPORATED	0,000	61 158,603		15 140,000		-46 018,603
TELNET CONSULTING	0,000	22 179,744		154 246,448	155 958,483	-23 891,780
FRIKHA & CIE	0,000	108 103,822		108 103,822		0,000
FRIKHA Mohamed	-18 677,327			5 019 677,327	5 002 000,000	-1 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>-18 677,327</b>	<b>598 366,859</b>		<b>3 427 107,436</b>	<b>11 098 958,483</b>	<b>-8 270 217,907</b>



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE 2012**

*Messieurs les Actionnaires,*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive du 27 Septembre 2011, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « SYPHAX Airlines », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de .....	24 131 291,494 TND
Un chiffre d'affaires de .....	31 386 543,703 TND
Un déficit net de .....	-14 527 112,814 TND

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Opinion***

A notre avis, nous estimons que les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « SYPHAX Airlines » au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Observations***

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessous exposée, nous attirons votre attention sur le fait que :

- La taxe carbone collectée par « SYPHAX Airlines » des passagers départ France est comptabilisée parmi les revenus. Cette taxe devrait être comptabilisée au passif du bilan et déclarée au organisme compétent pour un montant de 101 237,393 dinars.
- La société « SYPHAX Airlines » n'a pas procédé à la comptabilisation d'une provision pour congé à payer pour

un montant de 141 689,921 dinars.

- L'affectation des encaissements et des décaissements aux clients et fournisseurs appropriés n'est pas observée au 31 décembre 2012.
- Votre société a constaté une provision de 100.000 dinars relative aux maintenances périodiques futures (grosses réparations) des avions, qui pourraient avoir lieu suite aux visites techniques. Ce montant a été estimé par le service technique de votre société, les procédures d'audit que nous avons effectuées ne nous ont pas permis de vérifier le montant de la provision nécessaire à constituer.

### **Autre Point**

Les comptes de votre société ont révélé que les fonds propres sont en deçà de la moitié de son capital social en raison de la perte subie. Votre Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012 a décidé une augmentation de capital d'un montant de douze millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (12.500.000 TND), en numéraire, par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars avec une prime d'émission globale de 12.500.000 dinars à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation est réservée au public dans le cadre de l'introduction de la société « SYPHAX Airlines » à la cote alternative de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Cette opération est en cours de réalisation.

### **Vérifications et Informations Spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2012 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Fait à Tunis le, 10 Mai 2013**

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mahmoud TRIKI**

**Société SYPHAX AIRLINES**  
**Aéroport international de Sfax Thyna**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **EXERCICE 2012**

*Messieurs les Actionnaires,*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I- Convention et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012**

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 03 Mars 2012 a autorisé de contracter un crédit à court terme de 3 500 000,000 TND, auprès de la société « **TELNET HOLDING SA** », selon les conditions suivantes :

- Durée : un an et 7 mois dont 6 mois de franchise remboursable sur 12 mensualités, à partir du mois d'octobre 2012 ;
- Taux d'intérêt : 6% l'an.

L'emprunt se détaille comme suit :

Désignations	Débloccage	Remboursement	Solde au 31/12/2012
- Emprunt « <b>TELNET HOLDING SA</b> »	3 500 000,000	-2 000 000,000	1 500 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>3 500 000,000</b>	<b>-2 000 000,000</b>	<b>1 500 000,000</b>

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 08 Mars 2012 a autorisé de contracter un crédit à court terme de 4 000 000,000 TND, auprès de la société « **TELNET HOLDING SA** » selon les conditions suivantes :

- Durée : 180 jours à partir de la date de déblocage de crédit ;
- Taux d'intérêts : 6,5% l'an hors taxes ;

L'emprunt se détaille comme suit :

Désignations	Débloccage	Remboursement	Solde au 31/12/2012
- Emprunt « <b>TELNET HOLDING SA</b> »	4 000 000,000	0,000	4 000 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>4 000 000,000</b>

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 26 Avril 2012 a autorisé de contracter un crédit à court terme de 1 000 000,000 TND, auprès de la société « **TELNET HOLDING SA** » selon les conditions suivantes :

- Durée : 90 jours à partir de la date de déblocage de crédit ;
- Taux d'intérêts : 6,25% l'an hors taxes ;

Cet emprunt a été intégralement remboursé au 31/12/2012

Ces trois conventions de prêts précitées au profit de votre société « **SYPHAX Airlines** » ont été ratifiées par votre assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2012.

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 05 Octobre 2012 a autorisé :

- Une convention financière conclue avec la société « **TELNET HOLDING SA** ». Il s'agit d'un contrat d'avance en compte courant qui régleme les transactions financières entre les deux sociétés. Le taux de rémunération des soldes créditeurs acquis au fur et à mesure est fixé à 6% l'an.

Le compte courant de la société « **TELNET HOLDING SA** » crédeur, y compris les intérêts courus non encore réglés sur les crédits octroyés, se présente comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice			solde crédeur au 31/12/2012
		Débit	Crédit	Intérêts courus	
<b>TELNET HOLDING SA</b>	0,000	8 000,000	2 443 000,000	265 307,524	2 700 307,524

- Une convention commerciale conclue avec la société « **TELNET HOLDING SA** » qui prévoit des tarifs uniques accordés par « **SYPHAX AIRLINES SA** » à toutes les sociétés constituant le groupe « **TELNET HOLDING SA** », au personnel de ce groupe ainsi que leurs petites familles. Les opérations de ventes se détaillent comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		solde au 31/12/2012
		Débit	Crédit	

#### Clients

TELNET INCORPORATED	0,000	73 863,743	17 452,686	56 411,057
TELNET TECHNOLOGIE	0,000	16 762,786	7 524,920	9 237,866
DATABOX	0,000	4 199,818	2 817,408	1 382,410
PLM SYSTEMS	0,000	802,892	0,000	802,892

- ✓ L'existence d'une convention établie le 2 mars 2012 et autorisée par votre conseil d'administration entre votre société et Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** ». Il s'agit d'un contrat d'avance en compte courant actionnaire qui régleme les transactions financières entre les deux parties. Les sommes constatées sur les livres de la société « **SYPHAX AIRLINES SA** » en compte courant actionnaire au nom de Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** » ne sont pas rémunérées.

Le compte courant du Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** » se présente comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		solde au 31/12/2012
		Débit	Crédit	
MOHAMED FRIKHA	0,000	5 002 000,000	5 002 000,000	0,000

La première et deuxième augmentation du capital réservés à Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** » totalisant 5 000 000 dinars ont été libérés par compensation de son compte courant actionnaire.

- ✓ L'existence d'opérations d'assistance entre votre société et les sociétés « **TELNET HOLDING** », « **TELNET INCORPORATED** », « **TELNET TECHNOLOGIE** », « **DATABOX** » et « **PLM SYSTEMS** », qui se détaillent comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		Solde créditeur au 31/12/2012
		Débit	Crédit	

#### Fournisseurs

TELNET HOLDING	0,000	3 760,736	6 637,543	2 876,807
TELNET INCORPORATED	0,000	0,000	374 848,690	374 848,690
TELNET TECHNOLOGIE	0,000	7 000,000	337 405,060	330 405,060
DATABOX	0,000	13 248,140	35 605,980	22 357,840

- ✓ L'existence d'opérations financières entre votre société et les sociétés « **TELNET INCORPORATED** » et « **TELNET CONSULTING** », qui se détaillent comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2011	Mouvements de l'exercice		solde créditeur au 31/12/2012
		Débit	Crédit	

#### Créditeurs Divers

TELNET INCORPORATED	0,000	15 140,000	61 158,603	-46 018,603
TELNET CONSULTING	0,000	154 246,448	178 138,228	-23 891,780

## II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012 :

- Durant l'exercice 2011, Monsieur « **MOHAMED FRIKHA** » a payé des frais pour le compte de la société « **SYPHAX AIRLINES SA** » s'élevant à 18 677,327 TND. Le montant remboursé en 2012 est de 17 677,327 TND.
- Votre société a remboursé des frais engagés par la société « **FRIKHA & CIE** », durant l'exercice 2012, pour le compte de « **SYPHAX AIRLINES SA** » s'élevant à 108 103,822 TND

### **III / Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés à l'article 200- II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général, courant l'exercice 2012, totalise un montant brut de 261 092,670 TND ;
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé de mission de dirigeant responsable de la compagnie aérienne, pour la période allant de janvier à juillet 2012, pour un montant brut de 62 352,943 TND avec prise en charge des frais de téléphone ; ainsi que la mise à sa disposition d'une voiture de fonctions avec prise en charge de tous ses frais d'entretien, de maintenance et de carburant ;
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé de mission de la direction des opérations aériennes, courant l'exercice 2012, pour un montant brut de 88 235,296 TND avec prise en charge des frais de téléphone ;
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé du suivi administratif de l'introduction au marché alternatif de la bourse des valeurs mobilières de Tunis de « Syphax Airlines », pour la période allant de juillet à décembre 2012, pour un montant brut de 56 470,590 TND avec prise en charge des frais de téléphone ; ainsi que la mise à sa disposition d'une voiture de fonctions avec prise en charge de tous ses frais d'entretien, de maintenance et de carburant.
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé de la direction commerciale de la compagnie aérienne, pour la période allant de juillet à décembre 2012, pour un montant brut de 56 470,590 TND avec prise en charge des frais de téléphone ;

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

**Fait à Tunis, le 10 Mai 2013**

***Le Commissaire aux Comptes***  
***Mahmoud TRIKI***

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarek Ibn Ziyed Mutuelleville -1082 Tunis Mahrajène-

La Société Essoukna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mohamed FESSI.

**BILAN AU 31.12.2012**

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<i><b>Immobilisations incorporelles</b></i>			
Immobilisations incorporelles		7 349	7 349
Amortissement de logiciel		-7 349	-7 349
		<b>0</b>	<b>0</b>
<i><b>Immobilisations corporelles</b></i>			
Immobilisations corporelles		1 331 146	1 224 435
Amortissement des immobilisations corporelles		-799 759	-686 531
	<b>1</b>	<b>531 387</b>	<b>537 904</b>
<i><b>Immobilisations financières</b></i>			
Immobilisations financières		4 476 466	3 985 612
Provisions sur immobilisations financières		-226 280	-207 088
	<b>2</b>	<b>4 250 186</b>	<b>3 778 524</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>4 781 573</b>	<b>4 316 428</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>4 781 573</b>	<b>4 316 428</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		34 361 662	30 267 471
Provision		-152 346	-170 883
	<b>3</b>	<b>34 209 316</b>	<b>30 096 588</b>
Clients et comptes rattachés		969 516	618 346
Provision		0	0
	<b>4</b>	<b>969 516</b>	<b>618 346</b>
Autres actifs courants		421 836	944 542
Provision		0	0
	<b>5</b>	<b>421 836</b>	<b>944 542</b>
Placements et autres actifs financiers		3 772 250	1 622 250
Provision		-258 820	-135 320
	<b>6</b>	<b>3 513 430</b>	<b>1 486 930</b>
Liquidités et équivalents de liquidités		1 603 780	601 106
Provision		0	0
	<b>7</b>	<b>1 603 780</b>	<b>601 106</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>40 717 876</b>	<b>33 747 512</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>45 499 449</b>	<b>38 063 940</b>

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		3 607 500	3 006 250
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563
Réserves		13 233 743	11 765 600
Autres capitaux propres		1 589 915	39 915
Résultats reportés		2 889 900	3 763 621
Effets des modifications comptables		0	-139 706
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>22 997 621</b>	<b>20 112 243</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4 038 498</b>	<b>3 757 735</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>8</b>	<b>27 036 119</b>	<b>23 869 979</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts		9 290 319	4 979 192
Provisions		505 583	452 743
Autres passifs non courants			
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>9</b>	<b>9 795 902</b>	<b>5 431 935</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs & comptes rattachés	<b>10</b>	2 666 699	3 487 211
Autres passifs courants	<b>11</b>	4 028 281	3 941 109
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>12</b>	1 972 448	1 333 707
<b>Total des passifs courants</b>		<b>8 667 428</b>	<b>8 762 026</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>18 463 330</b>	<b>14 193 961</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>45 499 449</b>	<b>38 063 940</b>

ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2012

<i>Désignation</i>	NOTES	<i>De la période du 1 er janvier au</i>	
		<i>31-déc-12</i>	<i>31-déc-11</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	<b>13</b>	22 205 910	20 014 994
Produits des participations		184 007	173 948
Autres produits d'exploitation		38 876	24 437
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>22 428 793</b>	<b>20 213 379</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation de stock		-4 094 191	5 053 198
Achats de terrains à construire		9 003 015	0
Frais sur achat de terrains à construire		440 913	169 240
Achats Etudes et prestations		410 682	357 206
Achats de matériels, équipements et travaux		9 264 686	7 859 084
Charges de personnel	<b>14</b>	1 167 097	962 024
Dotations aux amortissements		90 175	79 726
Dotations aux provisions		378 882	170 608
Autres charges d'exploitation	<b>15</b>	546 504	505 269
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>17 207 763</b>	<b>15 156 353</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 221 031</b>	<b>5 057 026</b>
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES</b>			
Charges financières nettes		624 086	784 253
Produits des placements		127 751	70 616
Autres gains ordinaires	<b>16</b>	390 159	407 742
Autres pertes ordinaires		8 698	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>5 106 156</b>	<b>4 751 131</b>
Impôt sur le bénéfice		1 067 658	993 396
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>4 038 498</b>	<b>3 757 735</b>
Eléments extraordinaires		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>4 038 498</b>	<b>3 757 735</b>
Effets des modifications comptables		0	-139 706
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>4 038 498</b>	<b>3 618 030</b>



**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2012**

<i>Désignation</i>	<i>31-déc-12</i>	<i>31-déc-11</i>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	23 321 347	24 219 457
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-21 982 359	-15 706 219
Intérêts payés	-600 630	-806 502
Impôts sur les bénéfices payés	-1 239 899	-618 928
<b><i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i></b>	<b><i>-501 540</i></b>	<b><i>7 087 808</i></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-124 435	-163 199
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	11 820	60 112
Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières	-518 241	0
Encaissements provenant de la cession d'immo financières	818	0
Dividendes reçus	184 007	173 948
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i></b>	<b><i>-446 031</i></b>	<b><i>70 860</i></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Encaissements sur emprunts	9 450 000	7 910 000
Dividendes et autres distribution	-841 750	-841 750
Dividendes sur actions propres	0	388
Acquisition actions propres	0	-8 061
Cession actions propres	0	8 726
Remboursement d'emprunts	-4 630 531	-14 825 552
Encaissements sur produits placements	122 526	73 943
Encaissements sur cession placements	23 800 000	298 250
Décaissements sur acquisition placements	-25 950 000	-900 000
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i></b>	<b><i>1 950 245</i></b>	<b><i>-8 284 057</i></b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>1 002 674</b>	<b>-1 125 389</b>
Trésorerie au début de l'exercice	601 106	1 726 494
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 603 780	601 106

## METHODES COMPTABLES

### *HYPOTHESES SOUS-JACENTES ET CONVENTIONS COMPTABLES*

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses et conventions suivantes :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention de l'entité
- convention de l'unité monétaire
- convention de la périodicité
- convention du coût historique
- convention de réalisation de revenu
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de la permanence des méthodes
- convention de prudence.

### *METHODES COMPTABLES UTILISEES*

#### *1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES*

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Taux d'amortissement</i>
- Constructions	5%
- Agenc. Aménag et installations des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et matériel de bureau	10%
- Matériel informatique	15 %

#### *2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES*

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, les prêts accordés au personnel ainsi que les autres prêts.

#### *3- VALEURS D'EXPLOITATION*

Cette rubrique comprend la valeur du stock des terrains à bâtir, de projets en cours de réalisation ainsi que la partie des projets finis non encore cédés à la date d'arrêté des états financiers.

#### *4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES*

Sont logés dans ce compte les créances ordinaires et les créances matérialisées par des effets.

#### *5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS*

Ce compte comprend les titres de placement et les fonds placés par la société dans l'intention d'une conservation non durable.

#### *6- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES*

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

#### *7- AVANTAGES AU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI*

A partir de l'exercice 2011, la société a décidé de comptabiliser un passif relatif à l'estimation des droits acquis des salariés actuels au titre de l'indemnité de départ à la retraite (cf. Note 9-1). Ce traitement est prévu par les dispositions de la norme comptable internationale IAS 19. Cette norme n'a pas d'équivalent au niveau du référentiel comptable tunisien. Cependant, ce traitement comptable est conforme aux dispositions du décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité en Tunisie. En effet, les §53 et 54 du dit-décret stipulent que le passif est constitué par les obligations actuelles de l'entreprise, résultant de transactions ou d'événements passés, nécessitant probablement le sacrifice ou le transfert futur à d'autres entités de ressources représentatives d'avantages économiques. Un passif est pris en compte dans le bilan lorsqu'il est probable qu'un transfert de ressources économiques résultera du règlement de l'obligation à la charge de l'entreprise, et que le montant de ce règlement peut être mesuré d'une façon fiable.

Il est à noter que conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers (applicable à la société ESSOUKNA en vertu de la décision de son conseil d'administration en date du 4 Juin 1990), chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé.

Pour évaluer l'engagement au titre de ces indemnités, l'entreprise doit déterminer le droit acquis par le personnel en contrepartie des services rendus au cours de l'exercice et des périodes antérieures. Elle a alors utilisé les hypothèses actuarielles objectives suivantes :

- Taux de croissance des salaires : 4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé : 5%
- Taux d'actualisation financière : 8%

## 8- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Pour les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, la méthode appliquée est la méthode directe.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### ACTIFS NON COURANTS

#### 1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31.12.2012, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 1.331.145 DT, contre 1.224.435 DT au 31.12.2011. La variation de 106.710 DT enregistrée au cours de l'exercice 2012 se détaille comme suit :

Rubrique	Solde au 31.12.2012	Solde au 31.12.2011	Variation
Terrains	162 500	162 500	0
Constructions	350 780	350 780	0
Matériel de transport	347 902	273 517	74 385
Inst. générales.am. constructions	291 817	267 154	24 663
Equipements de bureaux	83 321	81 420	1 901
Matériel informatique	94 825	89 063	5 762
<b>Total</b>	<b>1 331 145</b>	<b>1 224 435</b>	<b>106 710</b>

#### AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Total amorti au 31.12.11	Dotation de la période	Cession ou reclassement	Provision pour dépréciation	Total amorti au 31 .12.12
Logiciels	7 349	0			7 349
Constructions	216 398	17 539			233 937
Matériel de transport	76 137	60 568	18 295	41 348	159 758
Inst. gén.am. constructions	250 270	4 542			254 812
Equipements de bureaux	72 649	2 075			74 724
Matériel informatique	71 078	5 450			76 528
<b>Total</b>	<b>693 881</b>	<b>90 174</b>	<b>18 295</b>	<b>41 348</b>	<b>807 108</b>

#### 2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31.12.12, ce poste présente un solde net débiteur de 4.250.186 DT contre un solde de 3.778.524 DT au 31.12.11. La variation positive de 471.662 DT se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.12	Solde au 31.12.11	Variation
Titres de participation	4 328 196	3 810 073	518 123
Autres immobilisations financières	148 270	175 539	-27 269
<b>Total des immobilisations financières brutes</b>	<b>4 476 466</b>	<b>3 985 612</b>	<b>490 854</b>

<i>Provisions sur immobilisations financières</i>	-226 280	-207 088	-19 192
<b>Total</b>	<b>4 250 186</b>	<b>3 778 524</b>	<b>471 662</b>

## 2-1- TITRES DE PARTICIPATION

Au 31.12.2012, les titres de participations totalisent un montant de 4.328.196 DT et se détaillent comme suit :

<b>Titres</b>	<b>Valeur globale</b>
TUNISIE-LAIT	82 440
BNA	1 627 953
SOGEST	10
SICAV BNA	11 000
SOIVM SICAF	452 373
SICAV STB AVENIR	10 525
B.N.A. Capitaux	8 200
IFRIKIA	156 602
SICAR - Invest	190 000
SICAV Placement Obligataire	30 000
SIP - SICAR	600 000
B.T.S	2 000
Immobilière des Œillets	200 010
Société ZIED	719 530
TUNISRE	237 553
<b>Total</b>	<b>4 328 196</b>

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur mathématique (pour les titres non cotés) ou le cours boursier (pour les titres cotés) est inférieure au coût moyen pondéré du titre. Dans le cas contraire, les plus-values constatées ne sont pas comptabilisés.

## 2-2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31.12.2012, les autres immobilisations financières totalisent un montant de 148 270 DT contre 175.539 DT au 31.12.2011 enregistrant une variation négative de 27.269 DT qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31.12.12</b>	<b>Solde au 31.12.11</b>	<b>Variation</b>
Prêts au personnel	144 340	153 309	-8 969
Avance à échéance	3 410	21 710	-18 300
Dépôts et cautionnements	520	520	0
<b>Total</b>	<b>148 270</b>	<b>175 539</b>	<b>-27 269</b>

## ACTIFS COURANTS

### 3- VALEURS D'EXPLOITATION

Au 31.12.2012, le solde net de cette rubrique s'élève à 34.209.316 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2012
Terrains à bâtir	13 166 595
Projets en cours	16 725 722
Projets finis	4 469 346
<b>Valeur brute des stocks</b>	<b>34 361 663</b>
Provisions	-152 346
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>34 209 316</b>

Les stocks de projets en cours et de projets finis sont valorisés au coût de production qui inclut l'ensemble des charges directes et indirectes encourues conformément aux dispositions de la norme NCT 4, ainsi que les coûts d'emprunts supportés pendant la période de réalisation des projets. Les intérêts sur emprunts bancaires capitalisés en 2012 s'élèvent à 625.707 DT.

La provision sur stocks est destinée à couvrir la dépréciation des locaux achevés et non encore vendus (3 ans après l'obtention du PV de récolement).

### 4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 31.12.2012, ce poste présente un solde débiteur net de 969.515 DT contre un solde de 618.346DT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.12	Solde au 31.12.11
Clients	803 558	361 587
Clients effets à recevoir	165 957	256 759
<b>Total clients</b>	<b>969 515</b>	<b>618 346</b>

### 5- AUTRES ACTIFS COURANTS

Au 31.12.12, ce poste présente un solde débiteur de 421.835 DT se détaillant comme suit:

Libellé	31.12.2012
Avances aux fournisseurs et entrepreneurs	168 392
Débiteurs divers	202 869
Prêts au personnel à moins d'un an	50 574
<b>Total</b>	<b>421 835</b>

### 6- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 31.12.12, le solde de ce poste s'élève à 3.772.250 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Solde
Compte à terme	1 500 000
Fonds gérés par SIP SICAR	2 248 250
BNA Capitaux Confiance FCP	12 000

BNA Capitaux Progrès FCP	12 000
<b>Total</b>	<b>3 772 250</b>

Au 31/12/2012, le solde de la rubrique « fonds gérés par SIP SICAR » s'élève à 2.248.250 dinars dont le détail par fonds et par placement se présente comme suit :

FG 1		FG 2		FG 3		FG 4	
CDS	125 000	KING'S SAVOUR	85 500	BEST 2S	30 000	SICAV placement obligataire	1 524 197
KING'S SAVOUR	38 000	SCI	161 500	UNIVER	36 000	Liquidités	25 803
				WEST Pharm	30 250		
				SCB	11 500		
				SCI	114 500		
				SUKRA	66 000		
<b>S Total FG1</b>	<b>163 000</b>	<b>S Total FG2</b>	<b>247 000</b>	<b>S Total FG3</b>	<b>288 250</b>	<b>S Total FG4</b>	<b>1 550 000</b>

Au 31/12/2012, la société a provisionné un montant de 258.820 dinars correspondant à la totalité de la créance CDS (125.000 dinars), une partie des créances SCB (2.820 dinars) et BEST 2S (7.500 dinars) et la totalité des créances KING'S SAVOUR (123 500 dinars). Ce montant représente la valeur en principal des échéances échues et impayés sur ces participations.

#### 7- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Au 31.12.2012, cette rubrique présente un solde de 1.603.780 DT, contre un solde de 601.106 DT au 31.12.2011 se détaillant comme suit :

Libellé	31.12.2012	31.12.2011
Chèques à l'encaissement	538 121	52 078
Effets à l'encaissement	0	28 549
Banques	1 063 361	519 864
Caisse	2297	615
<b>Total</b>	<b>1 603 780</b>	<b>601 106</b>

### CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

#### 8 - CAPITAUX PROPRES

Au 31.12.2012 le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.12	Solde au 31.12.11	Variation
Capital social	3 607 500	3 006 250	601 250
Actions propres	0	0	0
Réserves	12 529 792	11 131 042	1 398 750
Réserves pour réinvestissements exonérés	1 550 000		1 550 000
Prime d'émission	1 676 563	1 676 563	0
Fonds social	743 866	674 473	69 393
Résultats reportés	2 889 900	3 763 621	-873 721
Effets des modifications comptables	0	-139 706	139 706
<b>Total</b>	<b>22 997 621</b>	<b>20 112 243</b>	<b>2 885 378</b>
Résultat net de l'exercice	4 038 498	3 757 735	280 763
<b>Total des capitaux propres avant affectation du résultat</b>	<b>27 036 119</b>	<b>23 869 979</b>	<b>3 166 140</b>

Le tableau des mouvements de capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	31/12/2011	Diminution	Augmentation	Affectation du résultat 2011	Distribution	Résultat 2012	Fonds Social	31/12/2012
Capital social	3 006 250		601 250					3 607 500
Primes d'émission	1 676 563							1 676 563
Réserves	11 765 600		-601 250	2 100 000			-30 608	13 233 743
Autres capitaux propres	39 915			1 550 000				1 589 915
Résultats reportés	3 763 621	-139 706		-734 015				2 889 900
Résultats de l'exercice	3 757 735			-3 757 735		4 038 498		4 038 498
Dividendes	0			841 750	-841 750			0
Modifications comptables	-139 706	139 706						0
<b>Total</b>	<b>23 869 979</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-841 750</b>	<b>4 038 498</b>		<b>27 036 119</b>

Le résultat par action se présente, au 31.12.2012 comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.12	Solde au 31.12.11
Résultat net	4 038 498	3 757 735
Nombre d'actions	3 607 500	3 006 250
<b>Résultat par action</b>	<b>1,12</b>	<b>1,25</b>

*PASSIFS*

*9 - PASSIFS NON COURANTS*

Au 31.12.2012, ce poste présente un solde créditeur de 9.795.902 DT, contre 5.431.935 DT au 31.12.2011. La variation positive de 4.363.967 DT se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.12	Solde au 31.12.11	Variation
Emprunts	9 290 319	4 979 192	4 311 127
Provisions pour risques et charges	505 583	452 743	52 840
<b>Total</b>	<b>9 795 902</b>	<b>5 431 935</b>	<b>4 363 967</b>

*9 - I PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES*

Au 31.12.2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 505.583 DT, contre 452.743 DT au 31.12.2011. La variation positive de 52.840 DT se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.12	Solde au 31.12.11	Variation
Provisions sur chiffre d'affaires	330 510	293 624	36 886
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	175 072	159 118	15 954
<b>Total</b>	<b>505 583</b>	<b>452 743</b>	<b>52 840</b>

Le montant de 175.072 DT correspond au passif total estimé au 31/12/2012 relatif à la quote part acquise des droits aux indemnités de départ à la retraite pour les salariés de l'entreprise existant à cette date. L'augmentation nette du passif sur l'exercice 2012 (d'un montant de 15.954 DT) a été comptabilisée au niveau des charges de l'exercice. Il est à noter que cette variation a pour origines :



- Une augmentation liée à l'inversement de l'effet de l'actualisation (toute chose étant égale par ailleurs)
- Une augmentation liée aux modifications des salaires bruts entre les deux exercices
- Une diminution suite au départ avant la retraite d'une partie du personnel de la société ainsi qu'une augmentation suite à l'embauche de nouveaux salariés.

#### **10 - FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES**

Au 31.12.2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 2.666.699 DT, contre un solde de 3.487.211 DT au 31.12.2011.

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31.12.12</b>	<b>Solde au 31.12.11</b>	<b>Variation</b>
Entrepreneurs	2 193 997	2 912 860	-718 863
Autres fournisseurs	409 429	554 355	-144 926
Factures non parvenues	63 273	19 995	43 278
<b>Total</b>	<b>2 666 699</b>	<b>3 487 211</b>	<b>-820 512</b>

#### **11- AUTRES PASSIFS COURANTS**

Au 31.12.2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 4.028.281 DT se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31.12.2012</b>
Clients Avances	3 101 017
Personnel	183 370
Retenue à a source	106 301
Impôts sur les sociétés	171 867
Etat Charges à Payer	13 557
Jetons de présence	81 250
Dividendes	538
Créditeurs divers	108 750
Organismes sociaux	180 936
Autres charges à payer	40 514
TVA à payer	38 895
Produits constatés d'avance	1 285
<b>Total</b>	<b>4 028 280</b>

#### **12- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Au 31.12.2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 1.972.448 DT et correspond aux échéances à moins d'un an des emprunts bancaires.

### **CHARGES ET PRODUITS**

#### **13- PRODUITS D'EXPLOITATION**

### 13-1- REVENUS

Au 31.12.2012, les revenus totalisent un montant de 22.205.910 DT contre un montant de 20.014.994 DT au 31.12.2011, enregistrant ainsi une augmentation de 2.190.916 DT. Les ventes se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Ventes de logements, de bureaux	22 042 420	19 861 907	2 180 513
Ventes de terrains lotis	163 490	153 087	10 403
<b>Total</b>	<b>22 205 910</b>	<b>20 014 994</b>	<b>2 190 916</b>

En 2012, la marge moyenne s'élève à 29,52% du chiffre d'affaires contre 29,91% en 2011. Le détail par projet se présente comme suit :

Projet	CA 2012	en % du CA total	Coût des ventes	Marge en % du CA	Participation Marge
LOT EHC 22 MOUROUJ V	440 600	1,98%	280 156	36,41%	2,45%
LOT HSC 57/58 MOUROUJ V	6 277	0,03%	5 583	11,06%	0,01%
LOT HSC 10 NASR	4 935	0,02%	5 175	-4,86%	0,00%
LOT HC 11 CUN	1 770 113	7,97%	1 257 900	28,94%	7,81%
LOTS CUD 48-50 NASR II	2 661 134	11,98%	1 780 977	33,07%	13,43%
LOT EHC 44 MOUROUJ V	714 659	3,22%	459 762	35,67%	3,89%
LOT EHC 17 MOUROUJ V	71 842	0,32%	49 612	30,94%	0,34%
LOT SOUKRA 2	520 854	2,35%	362 226	30,46%	2,42%
LOT EHC 42 MOUROUJ V	1 544 319	6,95%	1 037 434	32,82%	7,73%
LOT EHC 43 MOUROUJ V	1 589 189	7,16%	1 026 522	35,41%	8,58%
LOT EHC 61 AIN ZAGOUAN	7 603 526	34,24%	5 375 303	29,31%	33,99%
LOT EHSC 6-7 LAAOUINA	5 114 972	23,03%	3 892 025	23,91%	18,66%
TERRAIN SEDJOURMI	163 490	0,74%	118 138	27,74%	0,69%
<b>Total</b>	<b>22 205 910</b>	<b>100%</b>	<b>15 650 812</b>	<b>29,52%</b>	<b>100,00%</b>

La marge en % du coût s'établit en 2012 à 41,88%. Le détail par projet se présente comme suit :

Projet	CA 2012	en % du CA total	Coût des ventes	Marge en % du Coût	Participation Marge
LOT EHC 22 MOUROUJ V	440 600	1,98%	280 156	57,27%	2,45%
LOT HSC 57/58 MOUROUJ V	6 277	0,03%	5 583	12,43%	0,01%
LOT HSC 10 NASR	4 935	0,02%	5 175	-4,64%	0,00%
LOT HC 11 CUN	1 770 113	7,97%	1 257 900	40,72%	7,81%
LOTS CUD 48-50 NASR II	2 661 134	11,98%	1 780 977	49,42%	13,43%
LOT EHC 44 MOUROUJ V	714 659	3,22%	459 762	55,44%	3,89%
LOT EHC 17 MOUROUJ V	71 842	0,32%	49 612	44,81%	0,34%
LOT SOUKRA 2	520 854	2,35%	362 226	43,79%	2,42%
LOT EHC 42 MOUROUJ V	1 544 319	6,95%	1 037 434	48,86%	7,73%
LOT EHC 43 MOUROUJ V	1 589 189	7,16%	1 026 522	54,81%	8,58%
LOT EHC 61 AIN ZAGOUAN	7 603 526	34,24%	5 375 303	41,45%	33,99%
LOT EHSC 6-7 LAAOUINA	5 114 972	23,03%	3 892 025	31,42%	18,66%
TERRAIN SEDJOURMI	163 490	0,74%	118 138	38,39%	0,69%
<b>Total</b>	<b>22 205 910</b>	<b>100%</b>	<b>15 650 812</b>	<b>41,88%</b>	<b>100,00%</b>

### 13-2- PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Les produits des participations totalisent au 31.12.12 un montant de 184.007 DT. Ils représentent les dividendes encaissés en 2012.

#### **14- CHARGES DU PERSONNEL**

Au 31.12.2012, les charges du personnel totalisent un montant de 1.167.097 DT contre 962.024 DT au 31.12.2011. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Appointements et salaires	948 859	743 790
Congés payés	-14 592	16 783
Charges sociales légales	232 831	201 450
<b>Total</b>	<b>1 167 098</b>	<b>962 024</b>

#### **15- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Au 31.12.2012, les autres charges d'exploitation totalisent un montant de 546.504 DT. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>31.12.2012</b>
Achats non stockés de matières et fournitures	44 356
Entretiens et réparations	42 460
Assurances	16 448
Etudes, recherches et divers services extérieurs	5 528
Honoraires	70 857
Publicité	54 410
Frais de déplacements et missions	91 789
Frais bancaires et postaux	28 133
Jetons de présence	97 500
Impôts et taxes	95 023
<b>Total</b>	<b>546 504</b>

#### **16- AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Au 31.12.2012, les autres gains ordinaires totalisent un montant de 390.159 DT. Ils se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>31.12.2012</b>
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	619
Reprise sur provisions pour risques et charges	108 665
Reprise sur provisions pour dépréciation des stocks	51 874
Produits divers ordinaires	7 218
Produits de cession de participations	700
Reprise en produits Dépôts et cautionnements	138 955
Produits sur annulation fournisseurs	51 455
Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains exceptionnels	30 673
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	0
<b>Total</b>	<b>390 159</b>

#### **17- PARTIES LIEES**

<b>SOCIETES</b>	<b>DIVIDENDES PAYEES</b>	<b>DIVIDENDES RECUS</b>	<b>JETONS DE PRESENCE PAYEES</b>	<b>ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>PRODUITS LOYER</b>
-----------------	--------------------------	-------------------------	----------------------------------	---------------------------------------	-----------------------

SIMPAR	586 144		20 313		
SOGEST	331	5	6 771		
TIS	165		6 771	5 762	
SIVIA	331		6 771		
BNA	334	69 642	13 542		
ZIED Sarl		78 429			365
IMMOBILIERES DES ŒILLETS		20 001			254
BNA CAPITAUX		410			
SICAV OBLIGATAIRE		1 164			
TUNISRE		6 521			
SICAV BNA		91			
SICAR INVEST		7 600			
<b>Total</b>	<b>587 305</b>	<b>183 863</b>	<b>54 167</b>	<b>5 762</b>	<b>619</b>

SOCIETES	FRAIS DE GESTIONS	PRODUITS FINANCIERS	COMMISSIONS	INTERETS BANCAIRES	ETUDES FAITES PAR DES TIERS
SIMPAR					
SOGEST					271 380
TIS					
SIVIA					
BNA		16 194		638 193	
ZIED Sarl					
IMMOBILIERES DES ŒILLETS	23 074				
BNA CAPITAUX			6 090		
SICAV OBLIGATAIRE					
TUNISRE					
SICAV BNA					
SIP SICAR		44 778	15 689		
SICAR INVEST					
<b>Total</b>	<b>23 074</b>	<b>60 972</b>	<b>21 779</b>	<b>638 193</b>	<b>271 380</b>

SOCIETES	FOURNISSEURS	CREDITS BANCAIRES A +1 AN	CREDITS BANCAIRES A -1 AN	CREANCES
SIMPAR				
SOGEST	212 467			
TIS				
SIVIA				
BNA		8 690 000	1 972 448	
ZIED Sarl				431
IMMOBILIERES DES ŒILLETS				26 843
BNA CAPITAUX				
SICAV OBLIGATAIRE				
TUNISRE				
SIP SICAR				
<b>Total</b>	<b>212 467</b>	<b>8 690 000</b>	<b>1 972 448</b>	<b>27 273</b>

**18- ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Rubrique	31/12/2012
Hypothèques consenties à la BNA	33 745 000
Intérêts non courus sur emprunts BNA	1 503 762
Cautions reçus sur marchés	1 123 009

## RAPPORT GENERAL

### A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ESSOUKNA SA.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société ESSOUKNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie (Normes Internationales d'Audit).

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion**

A notre avis, les états financiers présentés aux pages 6 à 9 du présent rapport sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons contrôlé l'exactitude des informations données sur les comptes de la société et consignées dans le rapport annuel du conseil d'administration. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons,

conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la société, est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

**Tunis, le 10 Avril 2013**

**Mohamed FESSI**

## **RAPPORT SPECIAL**

### **A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ESSOUKNA SA**

**Messieurs,**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial au titre de l'exercice 2012.

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre société a :

- contracté en 2012 des crédits bancaires auprès de la BNA pour un montant total (en principal) de 9.450.000 dinars. Les remboursements de crédits effectués en 2012 se sont élevés à 4.630.531 dinars.
- facturé à la société les Œillets un montant TTC de 25.843 dinars (23.074 dinars HTVA) au titre de prestations d'assistance technique (convention autorisée par le conseil d'administration du 27 Juin 2003).
- facturé aux sociétés les Œillets et Zied un loyer annuel respectivement pour 300 dinars et 430,925 dinars.

En outre, et en application des dispositions du §II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, le président directeur général de la société a reçu au titre de l'année 2012 une rémunération brute totale de 282.307 dinars (pour un net de 171.811 dinars).

Le directeur général adjoint de la société a reçu au titre des deux premiers trimestres de l'année 2012 une rémunération brute totale de 66.015 dinars (pour un net de 39.450 dinars). Le conseil d'administration du 15 Août 2012 a nommé un nouveau directeur général adjoint qui a reçu au titre de la période jusqu'au 31 Décembre 2012 une rémunération brute totale de 36.610 dinars (pour un net de 18.438 dinars).

Ces rémunérations ont été calculées conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la société dans ses réunions suivantes :

- Le conseil d'administration en date du 25 Novembre 1983 a fixé le premier salaire et les différentes primes et avantages dont bénéficie le président directeur général de la société. Ce salaire a été par la suite augmenté par des décisions du conseil dont la dernière date du 5 Mars 2007. Suite à la démission

fin 2012 du PDG, le conseil d'administration en date du 27 Décembre 2012 a décidé de lui octroyer une prime de départ arrêtée initialement à un montant brut de 48.207 dinars (29.000 dinars net). Le montant de cette prime a été par la suite revu à la baisse par le conseil d'administration de la société qui s'est tenu le 13 Février 2013. La dite prime a été ramenée à un montant brut de 16.623 dinars (10.000 dinars net)

- Le conseil d'administration en date du 4 Mars 2011 a fixé les éléments de rémunération du directeur général adjoint de la société qui a exercé ses fonctions pendant le premier semestre 2012. Les éléments de rémunération du nouveau directeur général adjoint ont été fixés par le conseil d'administration en date du 15 Août 2012.
- Le conseil d'administration de la société en date du 4 Juin 1990 a décidé de faire bénéficier les membres de la direction générale et le personnel de la société des augmentations et autres avantages prévus par la convention collective des banques (et ce en l'absence d'une convention collective pour le secteur de la promotion immobilière).

**Tunis, le 10 Avril 2013**

**Mohamed FESSI**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarek Ibn Ziyed Mutuelleville -1082 Tunis Mahrajène-

La Société Essoukna publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2013. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Mohamed FESSI.

**BILAN AU 31.12.2012**

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		7 349	7 349
Amortissement de logiciel		-7 349	-7 349
		<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		1 331 146	1 224 435
Amortissement des immobilisations corporelles		-799 759	-686 531
		<b>531 387</b>	<b>537 904</b>
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		4 847 857	4 489 495
Provisions sur immobilisations financières		-154 640	-154 228
		<b>4 693 217</b>	<b>4 335 267</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>5 224 604</b>	<b>4 873 170</b>
<i>Autres actifs non courants</i>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>5 224 604</b>	<b>4 873 170</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		34 361 662	30 267 471
Provision		-152 346	-170 883
		<b>34 209 316</b>	<b>30 096 588</b>
Clients et comptes rattachés		969 085	615 728
Provision		0	0
		<b>969 085</b>	<b>615 728</b>
Autres actifs courants		428 442	949 037
Provision		0	0
		<b>428 442</b>	<b>949 037</b>
Placements et autres actifs financiers		4 947 580	1 801 197
Provision		-258 820	-135 320
		<b>4 688 760</b>	<b>1 665 877</b>
Liquidités et équivalents de liquidités		1 603 973	601 397
Provision		0	0
		<b>1 603 973</b>	<b>601 397</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>41 899 575</b>	<b>33 928 626</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>47 124 179</b>	<b>38 801 797</b>



## BILAN AU 31.12.2012

<i>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>31-déc-12</i>	<i>31-déc-11</i>
<b><i>CAPITAUX PROPRES</i></b>			
Capital social groupe		3 607 500	3 006 250
Réserve consolidés		19 622 109	17 305 757
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>23 229 609</b>	<b>20 312 007</b>
Résultat de l'exercice groupe		4 602 549	3 789 957
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>27 832 158</b>	<b>24 101 964</b>
Réerves minoritaires		455 580	453 082
Résultats minoritaires		371 077	50 540
<b>Total des interets minoritaires</b>		<b>826 657</b>	<b>503 622</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>28 658 814</b>	<b>24 605 586</b>
<b><i>PASSIFS</i></b>			
<b><i>Passifs non courants</i></b>			
Emprunts		9 290 319	4 979 192
Provisions		505 583	452 743
Autres passifs non courants		0	0
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>9 795 902</b>	<b>5 431 935</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>			
Fournisseurs & comptes rattachés		2 668 699	3 489 211
Autres passifs courants		4 028 316	3 941 359
Concours bancaires et autres passifs financiers		1 972 448	1 333 707
<b>Total des passifs courants</b>		<b>8 669 463</b>	<b>8 764 276</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>18 465 365</b>	<b>14 196 211</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>47 124 179</b>	<b>38 801 797</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2012**

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>31-déc-12</i>	<i>31-déc-11</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus		22 205 910	20 014 994
Produits des participations		233 529	210 654
Autres produits d'exploitation		38 876	24 437
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>22 478 315</b>	<b>20 250 085</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation de stock		-4 094 191	5 053 198
Achats de terrains à construire		9 003 015	0
Frais sur achat de terrains à construire		440 913	169 240
Achats Etudes et prestations		410 682	357 206
Achats de matériels, équipements et travaux		9 264 686	7 859 084
Charges de personnel		1 167 097	962 024
Dotations aux amortissements		90 175	79 726
Dotations aux provisions		360 102	156 808
Autres charges d'exploitation		569 365	510 328
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>17 211 843</b>	<b>15 147 612</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 266 472</b>	<b>5 102 473</b>
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES</b>			
Charges financières nettes		624 199	784 345
Produits des placements		127 821	70 616
Autres gains ordinaires		1 233 262	407 400
Autres pertes ordinaires		0	910
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>6 003 355</b>	<b>4 795 233</b>
Impôt sur le bénéfice		1 068 008	993 746
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>4 935 348</b>	<b>3 801 488</b>
Mise en équivalence titres		38 277	39 009
<b>RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE</b>		<b>4 973 625</b>	<b>3 840 497</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat</b>		<b>371 077</b>	<b>50 540</b>
<b>Part du groupe dans le résultat</b>		<b>4 602 549</b>	<b>3 789 957</b>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2012

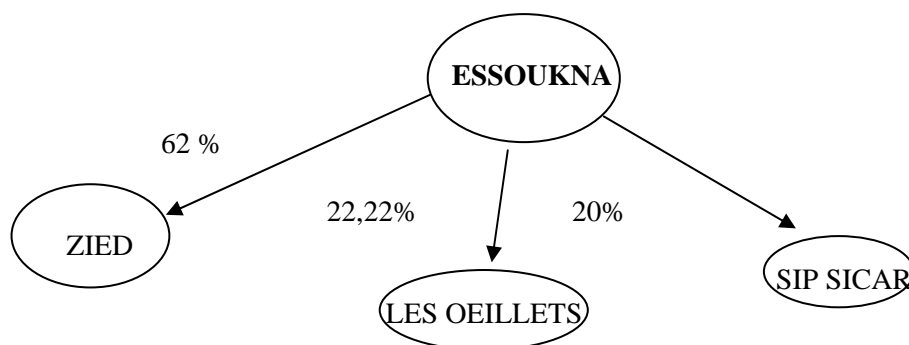
<i>Désignation</i>	<i>31-déc-12</i>	<i>31-déc-11</i>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	23 319 122	24 219 457
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-21 999 175	-15 711 428
Intérêts payés	-600 743	-806 594
Impôts sur les bénéfices payés	-1 240 249	-619 243
<b><i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i></b>	<b><i>-521 045</i></b>	<b><i>7 082 192</i></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-124 435	-163 199
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	11 820	60 112
Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières	-520 724	0
Encaissements provenant de la cession d'immo financières	997 541	0
Dividendes reçus	253 529	230 654
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i></b>	<b><i>617 731</i></b>	<b><i>127 567</i></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Encaissements sur emprunts	9 450 000	7 910 000
Dividendes et autres distribution	-889 792	-892 436
Dividendes sur actions propres	0	388
Acquisition actions propres	0	-8 061
Cession actions propres	0	8 726
Remboursement d'emprunts	-4 630 531	-14 825 552
Encaissements sur produits placements	122 597	73 943
Encaissements sur cession placements	23 804 430	428 808
Décaissements sur acquisition placements	-26 950 813	-1 030 740
<b><i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i></b>	<b><i>905 891</i></b>	<b><i>-8 334 925</i></b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>1 002 576</b>	<b>-1 125 167</b>
Trésorerie au début de l'exercice	601 397	1 726 563
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 603 973	601 397

## METHODES COMPTABLES

### 1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions de la norme comptable n°35 relative aux états financiers consolidés, les états financiers consolidés comprennent toutes les entreprises qui sont contrôlées (le contrôle étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des dites sociétés) par la société mère ESSOUKNA. Ces états financiers comprennent aussi, en vertu des dispositions de la norme comptable n°36, les entreprises associées dans lesquelles la société mère exerce une influence notable (au sens de pouvoir participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois pouvoir exercer un contrôle sur ces dernières).

De ce fait, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012 du groupe ESSOUKNA comprennent, en plus de cette dernière, la société ZIED SARL ainsi que les sociétés LES ŒILLETS et SIP SICAR. L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :



**Tableau de détermination des pourcentages de contrôle et d'intérêt**

Société	Pourcentage de contrôle			Type de contrôle	Méthode de consolidation	% intérêt du groupe
	Direct	Indirect	Total			
ESSOUKNA	100,00%		100,00%	Exclusif	Intégration globale	100,00%
ZIED	62,00%		62,00 %	Exclusif	Intégration globale	62,00 %
LES ŒILLETS	22,22%		22,22%	Influence notable	Mise en équivalence	22,22%
SIP SICAR	20,00%		20,00%	Influence notable	Mise en équivalence	20,00%

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt dans les sociétés ZIED, LES ŒILLETS et SIP SICAR sont demeurés inchangés en 2012.

### 2- SOURCES D'INFORMATION

Les informations utilisées pour élaborer les états financiers consolidés du groupe ont été puisées dans les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2011 et 2012 ainsi que dans les rapports de commissariat aux

comptes. Quant aux transactions conclues entre les différentes sociétés du groupe, elles nous ont été communiquées par les services comptables des différentes sociétés du groupe.

### 3- STANDARDS ET NORMES DE REFERENCE

Les états financiers consolidés ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes comptables admises en Tunisie, notamment les normes suivantes :

- Norme comptable n° 35 relative aux états financiers consolidés
- Norme comptable n° 36 relative aux participations dans les entreprises associées
- Norme comptable n° 38 relative aux regroupements d'entreprises

### 4- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés de la société ESSOUKNA arrêtés au 31.12.2012 comprennent :

- le bilan consolidé
- l'état de résultat consolidé
- l'état des flux de trésorerie consolidé
- les notes aux états financiers consolidés

### 5- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche suivie pour arrêter les états financiers consolidés du groupe comprend deux étapes principales, à savoir :

- Les opérations de pré consolidation
- Les opérations de consolidation proprement dite

#### 5-1 OPERATIONS DE PRE CONSOLIDATION

Au cours de cette étape il a été procédé aux retraitements dits d'homogénéité. Ces derniers ont pour but d'appliquer des méthodes d'évaluation homogènes dans la consolidation. (Frais préliminaires, méthodes d'amortissement, charges d'emprunt.....)

Les retraitements ont été effectués dans les comptes individuels des sociétés consolidées quant ils présentent une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

Quand la correction du montant des postes **du bilan** qui résulte des retraitements affecte les résultats, elle a été imputée :

- ➔ au **résultat** de la société consolidée pour la fraction concernant **l'exercice**
- ➔ aux **réserves** de la société consolidée pour la fraction correspondant aux corrections qui avaient déjà été opérées lors des consolidations des **exercices antérieurs**.

## **5-2 OPERATIONS DE CONSOLIDATION PROPREMENT DITE**

Elles comportent :

- le cumul des comptes individuels
- l'élimination des comptes et des opérations réciproques
- l'élimination des profits internes
- le retraitement de l'impôt sur les sociétés
- le traitement de l'écart de première consolidation
- le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation.

### **5-2-1 ELIMINATION DES COMPTES ET OPERATIONS RECIPROQUES**

Les comptes consolidés de la société ESSOUKNA étant le reflet de l'activité de la situation d'une seule entité économique, il n'a été retenu que les seules opérations effectuées et les seuls résultats réalisés avec les tiers étrangers à cette entité. Les opérations et résultats entre sociétés consolidées ont été par conséquent éliminés.

*ELIMINATIONS N'AFECTANT PAS LES CAPITAUX PROPRES (ET LE RESULTAT) CONSOLIDES*

Les comptes réciproques de dettes et de créances (clients/ fournisseurs, prêts/ emprunts...) ainsi que les comptes de charges et de produits réciproques (achats/ ventes, charges fin /produits fin...) ont été éliminés.

*ELIMINATIONS AFFECTANT LES CAPITAUX PROPRES (ET OU LE RESULTAT) CONSOLIDES*

Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- plus-values sur cession interne d'immobilisations
- provisions pour dépréciation des titres de participation consolidés.
- dividendes distribués à l'intérieur du périmètre de consolidation.

### **5-2-2 LE PARTAGE DES CAPITAUX PROPRES ET L'ELIMINATION DES TITRES DE PARTICIPATION**

Les capitaux propres des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation après avoir été modifiés par les retraitements et les éliminations, ont été partagés entre les capitaux propres consolidés et les intérêts minoritaires. Ce partage s'est accompagné de l'élimination des titres de participation.

Dans la société ESSOUKNA, le partage des capitaux propres a été opéré par la technique de consolidation directe.

## **NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **NOTE 1- IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Au 31 décembre 2012, le solde de la rubrique immobilisations financières s'élève à 4.693.217 dinars contre un solde de 4.335.267 dinars au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

Rubrique	Solde au 31 12.2012	Solde au 31 12.2011	Variation
Titres de participation	3 802 593	3 435 246	367 347
Titres mis en équivalence	896 995	878 709	18 286
Provisions financières	-154 640	-154 228	-412
Autres immobilisations financières	148 270	175 539	-27 269
<b>Total</b>	<b>4 693 217</b>	<b>4 335 267</b>	<b>357 951</b>

#### NOTE 1-1 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Au 31.12.2012, ce compte présente un solde de 896.995 dinars correspondant aux titres détenus dans le capital social des sociétés LES OEILLETS et SIP SICAR. La détermination de la valeur de mise en équivalence ainsi que son impact sur les réserves et les résultats du groupe ESSOUKNA se présente comme suit :

Libellé	LES OEILLETS	SIP SICAR	Total
Valeur comptable	200 010	600 000	800 010
Capitaux propres avant résultat	1 486 556	2 641 775	4 128 331
% d'intérêts	22,22%	20,00%	0
Part ESSOUKNA	330 362	528 355	858 717
<b>Réserves consolidées</b>	<b>130 352</b>	<b>-71 645</b>	<b>58 707</b>
Résultat de l'exercice	240 684	-76 053	164 631
<b>Part ESSOUKNA Résultat</b>	<b>53 488</b>	<b>-15 211</b>	<b>38 277</b>
<b>Valeur Mise en équivalence</b>	<b>383 850</b>	<b>513 144</b>	<b>896 995</b>

#### NOTE 2 TABLEAU DE BOUCLAGE DES CAPITAUX PROPRES

Pourcentage du groupe	100%	62,01%	22,22%	20,00%	
Intérêt des minoritaires	0%	37,99%	77,78%	80,00%	
Libelle	ESSOUKNA	ZIED	LES OEILLETS	SIP SICAR	TOTAL
Capital	3 607 500	1 160 280			4 767 780
Réserves légales	300 625	36 502			337 127
Autres réserves	16 199 595	0			16 199 595
Résultats reportés	2 889 900	320			2 890 220
Retraitements Résultats reportés	149 070	2 219			151 289
Résultat de l'exercice	4 038 498	976 499			5 014 997
Retraitements résultat	-80 014	365			-79 649
<b>Total</b>	<b>27 105 175</b>	<b>2 176 185</b>			<b>29 281 360</b>
Titres de participation	0	719 530			719 530
Ecart d'évaluation	0	0			0
<b>Total Titres à éliminer</b>	<b>0</b>	<b>719 530</b>			<b>719 530</b>
Amortissement écart d'évaluation	0	0			0
<b>Part des minoritaires dans les réserves</b>	<b>0</b>	<b>455 580</b>			<b>455 580</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat</b>	<b>0</b>	<b>371 077</b>			<b>371 077</b>

<b>Capital</b>	<b>3 607 500</b>				<b>3 607 500</b>
<b>Réserves consolidées</b>	<b>19 539 191</b>	<b>24 211</b>	<b>130 352</b>	<b>-71 645</b>	<b>19 622 109</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>3 958 484</b>	<b>605 787</b>	<b>53 488</b>	<b>-15 211</b>	<b>4 602 549</b>

### NOTE 3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2012, le solde de la rubrique « Produits d'exploitation » s'élève à 22.478.315 dinars contre un solde de 20.250.085 dinars au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>ESSOUKNA</b>	<b>ZIED</b>	<b>Retraitements</b>	<b>Consolidé</b>
Revenus	22 205 910	0		22 205 910
Produits des participations	184 007	147 951	-98 429	233 529
Autres Produits d'Exploitation	38 876	0		38 876
<b>Total</b>	<b>22 428 793</b>	<b>147 951</b>	<b>-98 429</b>	<b>22 478 315</b>

## RAPPORT GENERAL

### A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ESSOUKNA S.A

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la société ESSOUKNA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport (pages 3 à 6).

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société ESSOUKNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie (Normes Internationales d'Audit). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.



Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers consolidés présentés aux pages 3 à 6 du présent rapport sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle de la situation financière du groupe contrôlé par la société ESSOUKNA au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises.

**Tunis, le 14 Mai 2013**

**Mohamed FESSI**

**Union des Experts Comptables**

**SICAV AXIS TRESORERIE**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-03-2013**

En notre qualité de commissaire aux comptes d'AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2013, l'actif net d'Axis Trésorerie SICAV a été employé en des emprunts obligataires émis par l'UIB à hauteur de 10,12%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi 2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 mars 2013, tels qu'annexés au présent avis.

**Le commissaire aux comptes :**

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 26 Avril 2013

**BILAN ARRETE AU 31-03-13**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>25 443 364</b>	<b>30 153 484</b>	<b>28 358 234</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 615 589	1 576 120	1 602 105
Obligations et valeurs assimilées		23 827 775	28 577 364	26 756 129
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>8 197 908</b>	<b>10 097 893</b>	<b>7 703 864</b>
Placements monétaires	3.3	5 466 285	10 151 023	4 678 150
Disponibilités		2 731 623	(53 130)	3 025 714
<b>AC4- Autres actifs</b>		<b>3 132</b>	<b>9 852</b>	<b>3 132</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>33 644 404</b>	<b>40 261 229</b>	<b>36 065 230</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>		<b>33 156</b>	<b>38 321</b>	<b>34 982</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>		<b>45 107</b>	<b>39 127</b>	<b>39 036</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>78 263</b>	<b>77 448</b>	<b>74 018</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP1- Capital</b>	<b>3.5</b>	<b>32 214 557</b>	<b>38 477 269</b>	<b>34 845 803</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>1 351 584</b>	<b>1 706 512</b>	<b>1 145 409</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 059 090	1 408 734	226
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		292 494	297 778	1 145 183
<b>ACTIF NET</b>		<b>33 566 141</b>	<b>40 183 781</b>	<b>35 991 212</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>33 644 404</b>	<b>40 261 229</b>	<b>36 065 230</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 01-01-13 au 31-03-13

(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-13 au 31-03-13	Période du 01-01-12 au 31-03-12	Exercice clos le 31/12/2012
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>289 856</b>	<b>330 967</b>	<b>1 335 811</b>
Dividendes		-	-	36 575
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3.2	289 856	330 967	1 299 236
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>111 626</b>	<b>57 681</b>	<b>289 514</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>401 482</b>	<b>388 648</b>	<b>1 625 325</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>3.6</b>	<b>(79 007)</b>	<b>(87 477)</b>	<b>(348 273)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>322 475</b>	<b>301 171</b>	<b>1 277 052</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>3.7</b>	<b>(15 921)</b>	<b>(15 673)</b>	<b>(65 927)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>306 554</b>	<b>285 498</b>	<b>1 211 125</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(14 060)</b>	<b>12 280</b>	<b>(65 942)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>292 494</b>	<b>297 778</b>	<b>1 145 183</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>14 060</b>	<b>(12 280)</b>	<b>65 942</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		131 960	(19 141)	(94 415)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(137 880)	12 796	14 713
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>300 634</b>	<b>279 153</b>	<b>1 131 423</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-13 au 31-03-2013

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-13 au 31-03-13	Période du 01-01-12 au 31-03-12	Exercice clos le 31/12/2012
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>300 634</b>	<b>279 153</b>	<b>1 131 423</b>
Résultat d'exploitation	306 554	285 498	1 211 125
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	131 960	(19 141)	(94 415)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(137 880)	12 796	14 713
<b>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 431 615)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(2 725 705)</b>	<b>4 214 696</b>	<b>601 472</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>13 086 294</b>	<b>28 480 388</b>	<b>109 012 022</b>
Capital	12 603 896	27 358 025	105 580 136
Régularisation des sommes non distribuables	(2 144)	(3 123)	(105 805)
Régularisation des sommes distribuables	484 542	1 125 486	3 537 691
<b>b / Rachats</b>	<b>(15 811 999)</b>	<b>(24 265 692)</b>	<b>(108 410 550)</b>
Capital	(15 229 845)	(23 303 614)	(105 091 255)
Régularisation des sommes non distribuables	2 767	2 714	112 817
Régularisation des sommes distribuables	(584 921)	(964 792)	(3 432 112)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(2 425 071)</b>	<b>4 493 849</b>	<b>301 280</b>
<b>ACTIF NET</b>			
en début de période	35 991 212	35 689 932	35 689 932
en fin de période	33 566 141	40 183 781	35 991 212
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
en début de période	337 557	332 831	332 831
en fin de période	312 119	372 025	337 557
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,543</b>	<b>108,014</b>	<b>106,623</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,50%</b>	<b>2,93%</b>	<b>2,96%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-13**

#### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie,

#### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital,

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-13 ou à la date antérieure la plus récente, Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté,

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en bons de trésor sont évalués à leur coût, Il est à signaler que la SICAV procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables,

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté,

##### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période,

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré,

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-13 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables, le solde de ce poste s'élève à 25 443 364 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/13	% de l'actif net
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>55 332</b>	<b>1 531 189</b>	<b>1 615 589</b>	<b>4,81%</b>
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	104 316	0,31%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	579 804	1,73%
GO SICAV	2 301	237 049	235 763	0,70%
SANADETT SICAV	6 431	693 963	695 706	2,07%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>167 900</b>	<b>22 658 028</b>	<b>23 827 775</b>	<b>70,99%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>8 500</b>	<b>8 608 450</b>	<b>8 787 872</b>	<b>26,18%</b>
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	195 840	202 240	0,60%
BTA 5.6 AOÛT 2022	300	292 560	302 349	0,90%
BTA 5.6 AOÛT 2022	500	485 600	502 231	1,50%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	192 120	199 041	0,59%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 920	198 870	0,59%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 720	198 700	0,59%
BTA 5.6 AOÛT 2022	1 500	1 433 850	1 484 671	4,42%
BTA_5.5_03/2019	500	512 750	511 112	1,52%
BTA_5.5_03/2019	500	513 250	511 498	1,52%
BTA_5.5_03/2019	500	513 000	511 305	1,52%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 021 000	1 018 749	3,04%
BTA_6.75_07/2017	1 100	1 166 440	1 190 093	3,55%
BTA_6.75_07/2017	800	848 000	865 295	2,58%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 091 718	3,25%
<b>Bons de trésor Zéro Coupon</b>	<b>4 700</b>	<b>2 867 500</b>	<b>3 595 366</b>	<b>10,71%</b>
BTZC_OCTOBRE_2016	200	105 000	146 950	0,44%
BTZC_OCTOBRE_2016	1 000	615 000	767 056	2,29%
BTZC_OCTOBRE_2016	1 000	614 500	766 723	2,28%
BTZC_OCTOBRE_2016	1 000	613 500	766 055	2,28%
BTZC_OCTOBRE_2016	1 500	919 500	1 148 582	3,42%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>154 700</b>	<b>11 182 078</b>	<b>11 444 537</b>	<b>34,10%</b>
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	900 000	922 501	2,75%
AB_10A_29/01	1 000	40 000	40 267	0,12%
AB_20A_21/05	3 000	240 000	251 599	0,75%
AB09/B_15A_30/09	5 000	399 950	407 562	1,21%
AB2010_15A_31/08	7 000	606 620	620 058	1,85%
ATB_10A_25/05	2 000	100 000	103 166	0,31%

ATB09/A2_10A_20/05	10 000	875 000	903 150	2,69%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	224 000	233 255	0,69%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	20 000	20 872	0,06%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	200 000	207 980	0,62%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	120 000	121 240	0,36%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	180 000	184 306	0,55%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	100 000	100 000	0,30%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 007 956	3,00%
BH09/B_15A_31/12	5 000	461 500	466 378	1,39%
BTE2009_10A_15/09	5 000	350 000	357 974	1,07%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	60 000	60 275	0,18%
HL08/1_5A_12/05	3 000	60 000	62 940	0,19%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	200 000	201 197	0,60%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	40 000	41 607	0,12%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	40 000	41 607	0,12%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	200 000	200 302	0,60%
STB08/2_16A_18/02	10 000	750 000	754 488	2,25%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	200 000	207 436	0,62%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	400 000	408 033	1,22%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	120 000	120 721	0,36%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 039 620	3 134 156	9,34%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	255 000	263 436	0,78%
INTERET INTERCALAIRE EO ATL2013-1	-	388	75	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>223 232</b>	<b>24 189 217</b>	<b>25 443 364</b>	<b>75,80%</b>

### 3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	du 01-01-13 au 31-03-13	du 01-01-12 au 31-03-12	du 01-01-12 au 31-12-12
Revenus des titres OPCVM	-	-	36 575
Revenus des BTA	120 422	143 471	577 409
Revenus des BTZ	45 759	43 487	179 054
Revenus des obligations de sociétés	123 675	144 009	542 773
<b>Total</b>	<b>289 856</b>	<b>330 967</b>	<b>1 335 811</b>



### 3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2013 à 5 466 285 DT et correspond à des placements en billets de trésorerie et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% actif net
Billets de Trésorerie	4 940 082	4 964 881	14,79%
ASSAD_1000_7%_100J_13022013	984 741	991 914	2,96%
ASSAD_1000_7%_90 J_13022013	986 241	993 426	2,96%
ASSAD_500_7%_90J_16012013	493 120	498 853	1,49%
ASSAD_500_7.00%_100J_11032013	492 371	493 973	1,47%
CIL_1000_6.2%_90J_26032013	987 789	988 603	2,95%
UFACTOR_1000_6.10_30J_15032013	995 820	998 112	2,97%
Dépôt à terme	500 000	501 404	1,49%
ABC_500_05032012	500 000	501 404	1,49%
<b>TOTAL</b>	<b>5 440 082</b>	<b>5 466 285</b>	<b>16,29%</b>

### 3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	du 01-01-13 au 31-03-13	du 01-01-12 au 31-03-12	du 01-01-12 au 31-12-12
Revenus des billets de trésorerie	70 672	30 163	202 652
Revenus des autres placements monétaires	12 453	27 518	53 852
Revenus compte courant rémunéré	28 501	-	33 010
<b>Total</b>	<b>111 626</b>	<b>57 681</b>	<b>289 514</b>

### 3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -2 425 071 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	-2 631 246
Variation de la part Revenu	206 175
Variation de l'Actif Net	-2 425 071

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2013 se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2012

Montant:	34 845 803
Nombre de titres :	337 557
Nombre d'actionnaires :	609

### Souscriptions réalisées

Montant:	12 603 896
Nombre de titres émis :	122 096
Nombre d'actionnaires nouveaux :	107

### Rachats effectués

Montant:	15 229 845
Nombre de titres rachetés :	147 534
Nombre d'actionnaires sortants :	90

### Capital au 31-03-2013

Montant:	32 219 854
Nombre de titres :	312 119
Nombre d'actionnaires :	626

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice, la valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2013 au 31/03/2013.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital en début de période</b>	<b>32 219 854</b>
Variation des + ou- values potentielles	131 960
Plus values réalisées sur cession de titres	-137 880
Régularisation des SND	623
<b>Capital au 31/03/2013</b>	<b>32 214 557</b>

### 3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du premier trimestre 2013 s'élève à 79 007 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	du 01-01-13 au 31-03-13	du 01-01-12 au 31-03-12	du 01-01-12 au 31-12-12
Rémunération du gestionnaire	77 553	86 006	342 357
Rémunération du dépositaire	1 454	1 471	5 916
<b>Total</b>	<b>79 007</b>	<b>87 477</b>	<b>348 273</b>

### 3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Période
	du 01-01-13 au 31-03-13	du 01-01-12 au 31-03-12	du 01-01-12 au 31-12-12
Redevance CMF	8 616	9 556	38 040
Rémunération du CAC	3 986	1 918	12 731
Frais de publicité	1 367	1 382	5 559
Autres charges	1 212	2 000	6 398
TCL	740	817	3 199
<b>Total</b>	<b>15 921</b>	<b>15 673</b>	<b>65 927</b>

**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013**

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société du 21 Avril 2011 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 31 Mars 2013 qui font apparaître un actif net de 6.057.102 D pour un capital social de 5.788.900 D et une valeur liquidative égale à 104<sup>d</sup>,633 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 31 Mars 2013 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

**Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 31 Mars 2013.

**Observations post-conclusion :**

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

– Les actifs de la société employés en valeurs mobilières (Emprunts Obligataires, BTA et Actions SICAV) représentent 85,82 % de l'actif arrêté à la date du 31/03/2013. Cette proportion est au dessus du seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

– Au 31 Mars 2013, les règles de répartition de l'actif telles que fixées par l'article 29 du Code des OPCVM (qui stipule que les OPCVM ne peuvent employer plus de 10% de leurs actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de titres garantis par l'Etat) n'ont pas été respectées. Ainsi, l'actif de FINACorp Obligataire SICAV est employé au 31 Mars 2013 dans des titres émis par les sociétés : AMEN BANK et l'UIB respectivement à hauteur de 11,56% et 10,85%.

- A ce jour, le montant des intérêts sur les dépôts à vue comptabilisé au 31/03/2013 et s'élevant à 3,603 D, demeure impayé.
- Postérieurement au 31/03/2013, la société a souscrit à l'emprunt obligataire SERVICOM pour 100.000 D. Le décompte des intérêts a commencé rétroactivement à partir du 22/03/2013. L'impact sur la Valeur Liquidative a été constaté le 02/04/2013.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*

MANAGING PARTNER

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

**BILAN**

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Au 31/03/2013</b>	<b>Au 31/03/2012</b>	<b>Au 31/12/2012</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>				
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>5 221 267</b>	<b>5 208 576</b>	<b>5 233 696</b>
a- Actions et valeurs assimilées		299 910	310 152	47 760
b- Obligations et valeurs assimilées		3 584 658	3 561 428	3 808 136
c- Emprunts d'état		1 336 698	1 336 995	1 377 801
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS</b>		<b>862 803</b>	<b>1 441 557</b>	<b>1 501 534</b>
a- Placements monétaires		0	501 284	993 257
b- Disponibilités	<b>AC2</b>	862 803	940 272	508 277
<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>6 084 069</b>	<b>6 650 132</b>	<b>6 735 230</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b><u>26 968</u></b>	<b><u>27 391</u></b>	<b><u>27 465</u></b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	20 202	20 600	21 836
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	6 766	6 792	5 628
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>6 057 102</u></b>	<b><u>6 622 741</u></b>	<b><u>6 707 765</u></b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>5 816 635</b>	<b>6 356 721</b>	<b>6 493 327</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>240 467</b>	<b>266 020</b>	<b>214 438</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		192 012	216 450	61
b- Résultat distribuable de la période		50 658	49 487	227 407
c- Régul. Résultat distribuables de la période		-2 204	84	-13 030
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>6 084 069</b>	<b>6 650 132</b>	<b>6 735 230</b>

**ETAT DE RESULTAT**

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Période du 01.01.13 au 31.03.13</b>	<b>Période du 01.01.12 au 31.03.12</b>	<b>Période du 01.01.12 au 31.12.12</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>54 724</b>	<b>54 708</b>	<b>227 559</b>
a- Dividendes		0	0	13 029
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		41 369	41 205	160 222
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		13 355	13 503	54 308
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>9 365</b>	<b>8 826</b>	<b>60 325</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>64 090</u></b>	<b><u>63 534</u></b>	<b><u>287 884</u></b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-10 627	-11 132	-48 193
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>53 463</b>	<b>52 402</b>	<b>239 691</b>
Autres produits		0	0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-2 805	-2 915	-12 284
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>50 658</b>	<b>49 487</b>	<b>227 407</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 204	84	-13 030
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>48 454</b>	<b>49 570</b>	<b>214 377</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>2 204</b>	<b>-84</b>	<b>13 030</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-242	2 478	-2 953
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 709	0	1 351
Frais de négociation		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>53 125</b>	<b>51 965</b>	<b>225 805</b>

## VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.12 au 31.03.12	Période du 01.01.12 au 31.12.12
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>53 125</u></b>	<b><u>51 965</u></b>	<b><u>225 805</u></b>
a- Résultat d'exploitation	50 658	49 487	227 407
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-242	2 478	-2 953
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	2 709	0	1 351
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-210 193</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-703 788</u></b>	<b><u>-149 193</u></b>	<b><u>-27 816</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>2 628 642</b>	<b>3 876 260</b>	<b>18 516 140</b>
- Capital	2 519 000	3 717 200	17 880 900
- Régularisation des sommes non distribuables	11 715	18 843	79 785
- Régularisation des sommes distribuables	97 927	140 216	555 455
<b>b- Rachats</b>	<b>3 332 430</b>	<b>4 025 453</b>	<b>18 543 956</b>
- Capital	3 195 100	3 860 900	17 883 100
- Régularisation des sommes non distribuables	14 774	19 501	81 256
- Régularisation des sommes distribuables	122 556	145 051	579 600
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-650 663</b>	<b>-97 228</b>	<b>-12 204</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
a- Début de période	6 707 765	6 719 969	6 719 969
b- Fin de période	6 057 102	6 622 741	6 707 765
<b><u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>			
a- Début de période	64 650	64 672	64 672
b- Fin de période	57 889	63 235	64 650
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,633</b>	<b>104,732</b>	<b>103,755</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,441%</b>	<b>3,181%</b>	<b>3,146%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtées au 31/03/2013**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2013, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **3- 5 Unité monétaire**

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

#### 4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à 5.221.267 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2013	% de l'Actif Net	% de l'Actif
<b>BTA</b>		<b>1 333 582</b>	<b>1 336 698</b>	<b>22,07%</b>	<b>21,97%</b>
BTA 5.25% MARS2016	1 080	1 122 782	1 125 392	18,58%	18,50%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	211 306	3,49%	3,47%
<b>Obligations et Valeurs Assimilées</b>		<b>3 509 169</b>	<b>3 584 658</b>	<b>59,18%</b>	<b>58,92%</b>
AB 2008	3 000	240 000	251 599	4,15%	4,14%
AB 2009 SUB	1 150	91 989	93 999	1,55%	1,55%
AB SUB 2012	3 500	350 000	357 811	5,91%	5,88%
AIL 2012-1	500	50 000	52 111	0,86%	0,86%
ALEAS 2009 SUB	3 000	300 000	302 387	4,99%	4,97%
ATL 2008/1	3 000	60 000	62 616	1,03%	1,03%
ATL 2009/2	1 000	80 000	81 731	1,35%	1,34%
ATL 2009/3	500	20 000	20 207	0,33%	0,33%
ATL 2010/1	2 500	150 000	154 056	2,54%	2,53%
ATL 2010/2	1 000	100 000	101 109	1,67%	1,66%
BTE 2010	3 500	315 000	322 916	5,33%	5,31%
CIL 2009/3	2 000	80 000	80 571	1,33%	1,32%
CIL 2010/1	2 000	120 000	123 383	2,04%	2,03%
CIL 2010/2	1 000	60 000	61 053	1,01%	1,00%
HL 2008/1	3 000	60 000	62 940	1,04%	1,03%
HL 2009/1	1 600	64 000	65 912	1,09%	1,08%
HL 2010/1	1 600	96 000	99 170	1,64%	1,63%
STB 2010/1	3 000	239 970	240 221	3,97%	3,95%
TJL 2011	1 000	80 000	80 821	1,33%	1,33%
TLS 2008/1	3 000	60 000	62 351	1,03%	1,02%
TLS 2009 SUB	1 600	64 000	65 490	1,08%	1,08%
TLS 2010/2	2 000	120 000	121 908	2,01%	2,00%
UIB 2009/1	2 500	212 500	219 530	3,62%	3,61%
UIB 2011/2	1 000	85 710	86 386	1,43%	1,42%
UIB 2012/1	3 500	350 000	353 977	5,84%	5,82%
UNIFACTOR 2010	1 000	60 000	60 405	1,00%	0,99%
<b>OPCVM</b>		<b>299 910</b>	<b>299 910</b>	<b>4,95%</b>	<b>4,93%</b>
IOS SICAV	2 796	299 910	299 910	4,95%	4,93%
<b>TOTAL</b>		<b>5 142 661</b>	<b>5 221 267</b>	<b>86,20%</b>	<b>85,82%</b>

**AC2 : Note sur les disponibilités**

Les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31-03-2013</b>	<b>Solde au 31-03-2012</b>
<b>Avoir en banque</b>	631 472	935 900
<b>Sommes à l'encaissement</b>	500 017	0 000
<b>Sommes à régler</b>	-272 289	0 000
<b>Intérêts sur DAV</b>	3 603	4 372
<b>TOTAL</b>	<b>862 803</b>	<b>940 272</b>

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 54.724 D pour la période allant du 01-01-2013 au 31-03-2013 contre 54.708 D pour la même période une année auparavant. Ces revenus se détaillent comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Du 01-01-2013 Au 31-03-2013</b>	<b>Du 01-01-2012 Au 31-03-2012</b>
<b>Dividendes des OPCVM</b>	0 000	0 000
<b>Revenus Des Obligations et Valeurs Assimilées</b>		
<i>Intérêts</i>	41 369	41 205
<b>Revenus Des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)</b>		
<i>Intérêts</i>	13 355	13 503
<b>TOTAL</b>	<b>54 724</b>	<b>54 708</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le revenu des placements monétaires ont atteint un total de 9.365 D pour la période allant du 01-01-2013 au 31-03-2013 contre 8.826 D pour le premier trimestre de l'année précédente. Ces revenus se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>Du 01-01-2013 Au 31-03-2013</b>	<b>Du 01-01-2012 Au 31-03-2012</b>
<b>Intérêts sur les placements monétaires</b>	6 743	4 172
<b>intérêts sur compte de dépôt</b>	2 622	4 654
<b>TOTAL</b>	<b>9 365</b>	<b>8 826</b>

**Note sur les passifs :**

Libellé	Solde au 31-03-2013	Solde au 31-03-2012
<b>PA1 : Opérateurs Créditeurs</b>		
Frais de gestionnaires	9 279	9 665
Frais de dépositaire	10 923	10 935
<b>Total</b>	<b>20 202</b>	<b>20 600</b>
<b>PA2 : Autres créditeurs Divers</b>		
Autres Opérateurs créditeurs	6 233	6 244
Autres Créditeurs (CMF)	533	548
<b>Total</b>	<b>6 766</b>	<b>6 792</b>

**Note sur les charges de gestion :**

Libellé	Du 01-01-2013 Au 31-03-2013	Du 01-01-2012 Au 31-03-2012
<b>CH1 : Charges de gestion des placements</b>		
Rémunération du gestionnaire	9 172	9 665
Rémunération du dépositaire	1 455	1 467
<b>Total</b>	<b>10 627</b>	<b>11 132</b>
<b>CH2 : Autres Charges</b>		
Rémunération du CAC	1 233	1 243
Redevance CMF	1 555	1 638
Charges diverses	17	34
<b>Total</b>	<b>2 805</b>	<b>2 915</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital au 31-12-2012</b>	
* Montant	<b>6 465 000</b>
* Nombre de Titres	64 650
* Nombre d'actionnaires	<b>200</b>
<b>Souscription réalisées</b>	
* Montant	<b>2 519 000</b>
* Nombre de titres émis	25 190
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant	<b>3 195 100</b>
* Nombre de titres rachetés	31 951
<b>Capital au 31-03-2013</b>	
* Montant	<b>5 788 900</b>
* Nombre de Titres	57 889
* Nombre d'actionnaires	<b>203</b>

**NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

Libellé	Mouvement sur le Capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 31-12-2012</b>	<b>6 493 327</b>	<b>6 493 327</b>
<i>Souscription de la période</i>	2 519 000	<b>2 519 000</b>
<i>Rachat de la Période</i>	-3 195 100	<b>-3 195 100</b>
<b>Autres Mouvements</b>	<b>- 592</b>	<b>239 875</b>
<i>Variation de plus ou moins value et frais de négociation</i>	2 467	2 467
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	-3 059	-3 059
<i>Sommes distribuables</i>		240 467
<b>Montant Fin de période au 31-03-2013</b>	<b>5 816 635</b>	<b>6 057 102</b>

**5 - AUTRES INFORMATIONS****5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 31/03/2013 s'élèvent à 9.172 DT.

**5- 2 Rémunération du dépositaire**

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services la rémunération du dépositaire au 31/03/2013 s'élève à 1.455 DT.

**5- 3 Rémunération du distributeur**

La FINACorp S.A rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 025% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

**5- 4 Prise en charge par FINACorp des charges hors exploitation**

La société « FINACorp » prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu